

# l'école émancipée

N° 31

REVUE SYNDICALE ET PEDAGOGIQUE - PARRAISANT DEPUIS 1910

CPPAP N° 0907682135Y



## INDIGNÉS DE TOUS LES PAYS, UNISSONS-NOUS !

### AU SOMMAIRE

- Contre le G20  
page 12
- Chili : mobilisations  
page 14
- DOSSIER :**  
Elections pro  
pages 16 à 19
- Gestation pour autrui  
page 26

## « Elle est vivante, elle a encore la haine au ventre, la rage au corps, la bête immonde »

L'église catholique et des députés UMP mènent campagne contre le chapitre intitulé « Devenir homme ou femme » des nouveaux programmes de SVT en classes de L et ES.

Enjeu visible, diaboliser ce nouveau chapitre en lui opposant sa dangerosité et celle des manuels qui peuvent servir de supports à son enseignement. Arrière fond de ce discours, remettre la main sur les « dérives » d'une école dont l'initiative « risque de déstabiliser les jeunes et les adolescents et d'altérer leur développement »<sup>(1)</sup>.

En septembre 2010, un rapport sur les discriminations en milieu scolaire rappelait la place du sexisme et de l'homophobie dans les violences scolaires. Rappelons-nous également que l'homophobie est la première cause de suicide chez les jeunes de 15 à 24 ans.

Alors, que veulent ces groupes réactionnaires ? Retirer d'un manuel des pages qui pourront peut être signifier à des adolescents qu'ils ne sont pas seuls, que, non, leur sexe biologique n'engage pas obligatoirement une orientation sexuelle ? Faire penser aux jeunes que si les femmes sont moins bien payées c'est qu'elles le méritent biologique-

ment et non parce que leur sexe est considéré socialement comme le « sexe faible » ?

Les manuels de SVT ne font que rappeler ce qui est, non la théorie du genre mais une réalité que vivent nos élèves au jour le jour. En fonction de notre sexe biologique, nous sommes assigné-es à un genre et devons nous conformer à ce qui le définit socialement...

Pourquoi traiter de cela en SVT ?

Pour rappeler que le biologique n'est pas tout...

Surprise pour l'UMP, réalité pour les élèves qui verront dans cet enseignement la possibilité d'avoir des échanges dont elles et ils ont cruellement besoin, notamment autour de la question de l'influence de la société sur nos comportements, même les plus intimes. ●



INGRID DARROMAN

1) JM Nesmes, député UMP.

## « URGENCE UN TOIT ! »

Depuis plusieurs mois, associations de sans abri et de mal-logés, salariés et professionnels de l'urgence sociale et des services sociaux sont fortement mobilisés contre la réduction drastique des budgets de l'hébergement d'urgence et ceux des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et la restriction de l'accès aux logements.

Alors que la crise du logement et l'exclusion ne cessent de progresser, que les expulsions atteignent des niveaux records, que les loyers flambent au gré de la spéculation immobilière, ce sont des milliers de personnes supplémentaires qui se retrouvent à la rue, sans recours. Aux 700 000 personnes sans domicile personnel, s'ajoute un nombre croissant de travailleurs pauvres... Pourtant, en France, il existe plus de 2 millions de logements vides.

Un collectif unitaire « Urgence un toit »<sup>(1)</sup> s'est créé. Des campements avec les familles sans abris ou expulsées se sont installés un peu partout sur le territoire et notamment en région parisienne.



De son côté, le gouvernement procédait à des pressions, des répressions policières contre les sans abris en campement et faisait des déclarations provocatrices.

Plus que jamais dans le contexte politique et économique actuel qui répond aux appétits des marchés financiers, c'est sur le terrain social qu'il faut répondre. Il faut que soit rétabli l'intégralité des moyens pour l'urgence sociale et les

CHRS permettant l'accueil inconditionnel de toute personne sans abri jusqu'à son relogement. Il faut que soit appliqué de manière effective le droit au logement pour toutes et tous, comprenant le respect de la loi DALO, l'application de la loi SRU, la réquisition des logements et locaux vacants, un moratoire sur les expulsions locatives et l'encadrement des loyers.

Le 21 septembre, s'est tenu un meeting unitaire « Se loger, on fait comment ? » ●

HERVE HEURTEBIZE

1) <http://collectifurgenceuntoit.over-blog.com/>

## SOMMAIRE

p. 3 : Édito.

### CRISE

p. 4 : La crise, acte III.

### SOCIÉTÉ

p. 6 : La France à Sarkozy : riche en pauvres !  
p. 7 : Non à l'immigration jetable !  
p. 8 : Gérard Filoche : les leçons d'un procès.  
p. 9 : La goutte d'eau radioactive. interview de Manuela Dona (CGT douanes).  
p. 10 : Pourquoi enferme-t-on ? Carlotte Cloarec (SNEPAP-FSU).

### INTERNATIONAL

p. 11 : G 20 à Nice.  
p. 12 : La France aux manettes du G20. Aurélie Trouvé (ATTAC).  
p. 13 : Tel-Aviv, Haïfa... La révolte des tentes. Michèle Sibony (UJFP).  
p. 14 : Chili : Les étudiants contre l'héritage de Pinochet.

### DOSSIER : ÉLECTIONS PRO

p. 16 : Le syndicalisme à l'épreuve du « dialogue social ».  
p. 17 : Votez FSU.  
p. 18 : Educ, justice, environnement, sup...

### SYNDICALISME

p. 20 : CHSCT au CHU de Toulouse. Julien Terrie (CGT).

### ÉDUCATION

p. 21 : Rentrée 2011 : rien ne va plus...  
p. 22 : Rythmes scolaires.  
p. 23 : Du RAR à l'ECLAIR.  
p. 24 : Livret personnel de compétences.  
p. 25 : Précarité dans le supérieur (exemple de l'université d'Angers).

### FÉMINISME

p. 26 : Gestation pour autrui : Votre polichinelle dans mon tiroir...

### CULTURE

p. 28 : Retour d'Aurillac.  
p. 28 : La chèvre qui parlait Rrom.  
p. 29 : Déclaration d'amour à Rosa.  
p. 29 : Avignon, festival off.

### TABLEAU BRUN

p. 30 : Le scolaire de la peur.

### SYNDICALISME

p. 31 : Journées d'étude 2011 de l'EE.

### MOBILISATION

p. 32 : Appel des Indignés de la Plaza del Sol et de Syntagma.



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

✓ par chèque à l'ordre de : l'Ecole Emancipée c/o J.-P. Gadier 38, rue des Roses 31270 CUGNEAUX

✓ par virement au B.P. Occitane 65319376282

## ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale : 30 euros.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1 500 euros) : 20 euros.
- Abonnement de soutien : 50 euros ou plus...
- Abonnements multiples : ajouter 10 euros par exemplaire supplémentaire.

Je m'abonne pour :

- un an  
 deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code : ..... Ville : .....

E-mail : .....

# Urgence sociale d'un « tous ensemble » !

**L**a crise financière s'est aggravée cet été, avec des effets sociaux toujours plus dévastateurs pour les peuples et les classes populaires. Pour la première fois, est mise en scène la faillite possible d'États souverains pour permettre aux banques d'engranger, de nouveau, par des plans de recapitalisation, des centaines de milliards de dollars ou d'euros ! Les gouvernements, soumis aux injonctions des agences de notation, imposent l'austérité budgétaire et l'inégalité fiscale. Alors que la récession se dessine, les entreprises continuent de licencier...

C'est bien cette logique qui est à la racine des explosions sociales et politiques de ces derniers mois. De Madrid à Santiago, d'Athènes jusqu'à Tel-Aviv, les Indignés de tous les pays dressés sur les places de leurs villes, refusent de payer une crise dont ils ne sont pas responsables.

▶▶ En Tunisie, en Egypte, en Libye et maintenant en Syrie, les classes sociales les plus opprimées et fragilisées (comme en témoigne le rôle actif des femmes) se révoltent et changent la donne. Comment comprendre les soulèvements héroïques des « printemps arabes » sans y voir le double refus des dictatures et des diktats économiques et sociaux du FMI ?

Malgré « l'aide discrète » au renversement de Khadafi, comment oublier les poignées de main « juteuses » et complices de Sarkozy&Co quand le dictateur était « fréquentable » ? Comment ne pas voir que l'intérêt des gouvernants pour les soulèvements au Moyen-Orient est proportionnel aux profits qu'ils escomptent et au maintien de la stabilité géopolitique ?

▶▶ Coup de tonnerre au cœur de l'été, les émeutes en Grande-Bretagne révèlent aussi la faillite du système. L'union sacrée des sociaux-démocrates aux conservateurs, étalée dans la presse, a stigmatisé des émeutes « raciales », une « violence gratuite », et l'effondrement moral de la jeunesse. La répression atteste de la peur de la classe dominante : 16 000 policiers déployés, plus de 3 000 arrestations et comparutions devant des tribunaux prononçant, jour et nuit, peines de prison, suppression des allocations ou des logements pour les familles des émeutiers... Air connu dans la France de 2005 qui déniait la moindre dimension sociale et politique aux émeutes quand le chômage de masse, la suppression des aides sociales et les contrôles policiers sont le lot quotidien de centaines de milliers de jeunes.

▶▶ Au Chili, une génération se lève pour exiger le financement d'une école publique de qualité accessible à tous ! Elle a su se lier avec le mouvement syndical et poser par la grève générale la question de la répartition des richesses.

En Israël, ce sont les mêmes causes, aggravées par les formidables dépenses militaires, qui dressent des centaines de milliers de manifestants contre la politique d'austérité de Nétanyahou et révèlent aux indignés israéliens la contradiction entre la poursuite d'une politique coloniale et la satisfaction des revendications sociales.

▶▶ Ici aussi, pour justifier l'austérité, la dette est présentée comme le résultat des dépenses sociales inconsidérées de chacun d'entre nous. Mais les salariés, les jeunes et les chômeurs n'ont que faire d'une règle d'or ou du énième sauvetage des banques. Alors que le chômage repart à la hausse, que les budgets sociaux sont étranglés, que les mesures destructrices dans l'éducation se cumulent et que le plan Fillon aligne les mesures antisociales, c'est bien l'illégitimité de cette dette qui se pose, comme celle d'un système qui la génère.

▶▶ La rentrée sociale qui se profile nous donne-t-elle des perspectives et des outils pour construire les mobilisations pour gagner ? Les divisions syndicales issues de l'échec du mouvement sur les retraites, les élections professionnelles et politiques de l'année ne doivent pas servir de prétexte pour rester l'arme au pied. La grève dans l'éducation du 27 septembre doit être massive et avec des suites crédibles. A ce jour, la journée d'action interprofessionnelle du 11 octobre n'en est pas une ! Il reste à construire un vrai mouvement d'ensemble pour contrer la politique d'austérité, refuser de payer leur crise. Et donner à notre combat sa dimension internationale avec la « journée des indignés de tous les pays » le 15 octobre et le contre sommet du G 20 à Nice début novembre !

C'est le sens que nous voulons donner, en cette rentrée, à cette année : plutôt socialement et politiquement active et victorieuse qu'électorale et médiatiquement illusionnée !

**BRUNO DUFOUR,**  
LE 17 SEPTEMBRE 2011.

**l'école  
émancipée**

REVUE PARAISSANT DEPUIS 1910

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Nicolas BENIES  
29, rue Bellevue 14000 CAEN  
E-mail : nbenies@wanadoo.fr

**ÉQUIPE DE RÉDACTION :**

Bruno DUFOUR  
Edwige FRISO  
Springsfields MARIN  
Monique MIGNEAU  
Marie Cécile PERILLAT  
Isabelle SARGENI-CHETAUD  
Laurent ZAPPI.

**COMPOSITION ET MISE EN PAGE :**

Ecole Emancipée

**CONCEPTION GRAPHIQUE :**

Jorge PALMUCCI QUIROZ

**IMPRESSION :**

Imprimerie des Monts du Lyonnais,  
69850 Saint Martin en Haut.

L'Ecole Emancipée, tendance  
de la FSU, a aussi un site :  
[www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)



**Tribune libre,**  
notre revue est ouverte  
à des débats.

Vos réactions, vos suggestions  
d'articles sont à envoyer à  
Marie Cécile Périllat,  
e-mail : [mcperillat@gmail.com](mailto:mcperillat@gmail.com)  
Pour paraître dans le prochain  
numéro, les articles  
doivent être envoyés  
avant le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

PHOTO DE COUVERTURE : D. R.

Le n° 30 de la revue de juillet-août  
2011 a été tiré à 1 600 exemplaires.

# Après le krach du 8 août 2011

## La crise, acte III

La crise systémique du capitalisme continue de battre son plein. Juillet et août ont été marqués – comme au théâtre – par une nouvelle scène de l'acte II de cette crise, celle des dettes souveraines, et par le début de l'acte III avec la chute des marchés financiers qui se poursuit à cette rentrée. Quelles en sont les causes ?

**C**et acte III a plusieurs causes, conjoncturelles et structurelles. L'étincelle qui met le feu à la plaine est la décision de l'agence de notation Standard & Poor's de dégrader, le 6 août, la note de la dette souveraine américaine en fonction du compromis boiteux entre Obama et le Congrès – en fait le Tea Party bloqué sur la nécessité de faire respecter des dogmes libéraux passés de mode –. Standard & Poor's, une agence qui s'est trompée de 2 000 milliards de dollars dans ses estimations... Une paille ! La démonstration est une nouvelle fois faite que ces agences ont un rôle fondamentalement politique et non pas économique.

Ce facteur entre en résonance avec une conjoncture fortement inscrite dans le ralentissement de la croissance. Au deuxième trimestre, les Etats-Unis enregistrent 1,3 % d'augmentation du PIB, 0 % pour la France et 0,1 % pour l'Allemagne. Le spectre de la récession revient hanter les marchés financiers.

### L'euro en crise

Dans le même temps, la crise de la construction européenne, celle de l'euro, continuent d'exercer leurs effets. Le 21 juillet a eu lieu un sommet européen – le 17<sup>e</sup> depuis les débuts de la crise de la dette grecque – qui s'est traduit par la décision d'étendre les compétences du FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) et du MES (Mécanisme Européen de Stabilité créé 10 jours plus tôt pour succéder au premier en 2013) afin de prêter des capitaux à la Grèce. Il est fortement exigé par Merkel et Sarkozy d'accentuer la politique d'austérité.

Ladite politique conduisant inéluctablement à la récession. Tellement que la nouvelle directrice du FMI, Christine Lagarde a mis en garde contre la diminution trop forte des dépenses publiques qui pourrait entraver les possibilités de croissance économique.

Lors de ce sommet, reconnaissant le défaut partiel de la dette souveraine grecque, la BCE a consenti à la participation « volontaire » des banques au niveau de 20 %<sup>(1)</sup>. Plus encore, devant l'extension de la crise à l'Italie et à l'Espagne, la BCE se trouve obligée, au grand dam du gouvernement allemand, de racheter des obligations souveraines italiennes et espagnoles, le 7 août, pour 100 milliards d'euros suivant les estimations publiées par la presse. Le 16 août a lieu une rencontre franco-allemande proposant aux autres pays de la zone euro un gouvernement économique et un projet de taxe sur les transactions financières, deux vieux serpents de mer.

Ces sommets n'ont rien résolu. La proposition d'euro bonds – des obligations de tous les pays de la zone euro et non pas pays par pays – a été refusée. Le gouvernement allemand ne veut pas entendre parler. Il ne veut pas payer pour les autres. D'une manière générale, dans ce monde de l'après chute du Mur de Berlin, les riches font sécession, ils ne veulent plus payer pour les pauvres. La pérennité de l'euro est menacée et, derrière elle, toute la construction européenne, faute de définition de politique com-



mune. C'est un des avatars les plus visibles des conséquences des politiques d'inspiration libérale. La crise des dettes souveraines ne peut que se poursuivre.

Le tout se synthétise dans le krach financier qui ouvre une nouvelle dimension de la crise systémique.

### Acte 1 de la crise...

L'acte I de cette crise systémique, d'ores et déjà plus profonde que celle des années 1930, s'écrit le 10 août 2007. Les marchés financiers dévissent complètement. Les banques sont directement menacées de faillite. Elles avaient cautionné tous les titres – les « subprimes » en particulier – dont le cours s'effondre. La compensation<sup>(2)</sup> est gelée. Les banques n'ont plus confiance les unes dans les autres. Les banques centrales – la BCE met, par exemple, 40 milliards d'euros sur le marché en un seul jour – viennent

au secours de chaque banquier en se substituant à la compensation pour permettre d'éviter le dépôt de bilan. Une réponse microéconomique qui ne résout pas les causes de cette crise, crise de solvabilité et de profitabilité. La preuve en sera donnée le 15 septembre 2008 avec la faillite de Lehman Brothers. Les gouvernements prennent le relais des banques centrales en poursuivant la même politique, éviter la faillite en fournissant des liquidités. Cela fonctionne momentanément. Le système financier, globalement, se trouve à la tête d'énormes liquidités qui continuent d'affluer. Les taux d'intérêt des banques centrales restent très bas, de l'ordre de 0 % pour la FED – la banque de réserve américaine – à 1,5 % pour la BCE.

Que peuvent faire les opérateurs financiers de ces liquidités ? Prêter à l'économie, aux entreprises ? Que nenni ! Pour deux raisons. Du côté des banques on considère que le risque est trop élevé, et du côté des entreprises qu'il n'existe pas beaucoup d'incitations à investir. Le marché final est orienté à la baisse, les consommateurs, faute d'augmentation de leur pouvoir d'achat, restreignent leurs achats. Il ne reste que la spéculation sur les dettes souveraines – les Etats paient toujours, du moins on fait semblant de le croire – et sur les matières premières<sup>(9)</sup>.

**Acte 2...**

Ainsi s'ouvre l'acte II. Les dettes souveraines sont sur la sellette. L'annulation est à l'ordre du jour comme résultat de la dégradation de la note des pays de la zone euro, avec comme conséquence la montée des taux d'intérêt. La zone est en voie d'éclatement et, derrière elle, toute l'Union Européenne.

L'Acte II trouvait ses causes dans les « solutions » mises en place par les Banques centrales et les Etats. Résoudre une crise de solvabilité par l'augmentation des liquidités mises à la disposition du système financier ne fait que reculer les échéances.

Logiquement, les Etats auraient dû proposer de réglementer les marchés financiers, de supprimer la notation de ces agences de notation concernant au moins leurs dettes souveraines, et de suivre une politique qui se traduise par la hausse du marché final, c'est à dire du pouvoir d'achat des consommateurs, au lieu de s'arc-bouter sur toujours plus d'austérité, toujours plus de baisse des dépenses publiques, toujours plus d'inégalités, provoquant ipso facto la récession. Dans les pays capitalistes développés, 90 % de la population active est salariée. Baisser à toute force la masse salariale est une imbécillité économique. Baisser le nombre des fonctionnaires, c'est remettre en cause toutes les solidarités collectives, c'est s'attaquer aux droits de toute personne. Faire renaître, redévelopper les services publics est une nécessité vitale.

cent dans un monde qui n'a pas de rapport avec celui dans lequel nous vivons. Ils ne voient l'avenir que dans le passé, alors que le présent se décompose.

**Une nouvelle dimension de la crise**

L'acte III, comme dans toute bonne dramatique, combine les caractéristiques des actes précédents. La crise est à la fois financière – et de nouveau menace les grandes banques de faillite retentissante avec toutes les conséquences dramatiques pour toute l'économie – et économique : la récession sera plus profonde que celle de 2008-2009 – les économistes étatsuniens parlent de « Great Recession » sur le modèle de la « Great Depression » des années 30 – du fait même de la politique d'austérité, des spéculations, de la baisse du pouvoir d'achat liée à la précarité et au chômage, chômage qui ne peut que croître car les grandes banques, comme les grandes entreprises, licencient massivement pour résoudre leur problème de profitabilité ; enfin l'absence de résolution des causes de la crise conduit à un effet de synergie négative.

Le monde danse sur un volcan. Il ne suffira pas de proposer une réforme fiscale pour trouver les voies et les moyens d'une sortie de crise. Pour le moment, la récession menace. Comme aucune mesure n'est prise pour la combattre, il est loisible de prévoir qu'elle aura lieu. Soit dans le premier trimestre 2012, soit dans le second.

Il serait temps de considérer ce contexte pour construire des réponses d'ensemble. Organisations syndicales, politiques de gauche, et associations se réclamant de ce même combat de classe devraient se rencontrer pour débattre ensemble des propositions permettant la défense argumentée des intérêts des salariés. ●

**NICOLAS BENIES**



La seule justification de ces politiques est de conserver le triple A des agences de notation, considéré par Alain Minc comme un « trésor national » ! Il faudrait en rire, aucun Coluche n'aurait osé la faire.

L'inscription dans la Constitution de la soi-disant « règle d'or » – l'interdiction de dépasser 3 % du PIB pour les déficits publics – ne ressort que de la politique politicienne et lierait les mains d'une nouvelle majorité, tout en aggravant la crise économique. Cette proposition montre bien l'absence de solutions d'avenir pour sortir de la crise du capitalisme des années 1980. Le champ des possibles s'élargit et les gouvernements s'enfon-

1) Voir la revue n°30, de mai/juin 2011, page 4.  
 2) Au jour le jour, les banques se réunissent et celles qui ont des liquidités les prêtent à celles qui en ont besoin.  
 3) Il se crée de nouveaux produits financiers, les trackers, portant sur les indices des cours de matières premières.

# La France à Sarko : riche en pauvres !

La toute dernière étude de l'INSEE vient de tomber : elle confirme le nombre élevé de pauvres en France, en augmentation. A l'autre bout de l'échelle, les riches sont encore plus riches. Une tendance qui ne date pas d'hier mais qui s'est amplifiée en Sarkozie.

**L**e 15 juin dernier, la FSU et Solidaires ont organisé un colloque sur la pauvreté et la précarité qui a fait apparaître la corrélation très forte entre le développement des précarités et ce qui constitue la pauvreté. Si celle-ci est très souvent abordée d'un point de vue statistique, il apparaît qu'elle se caractérise par des situations très variées selon la structure sociale des individus et les territoires où ils évoluent.

Depuis, les chiffres du chômage au mois de juillet ont confirmé que son augmentation, due à la crise, joue un rôle réel dans l'émergence de la pauvreté. La dernière note de l'INSEE du 30 août 2011 confirme, s'il en était besoin, le caractère éminemment inégalitaire de notre société. Le nombre des pauvres a franchi en France en 2009 un nouveau record pour atteindre le chiffre de 8,2 millions de personnes (+337 000 par rapport à 2008) tandis que le niveau de vie médian des Français est resté bas, s'élevant à 19 080 euros annuels, soit 1 590 euros par mois. Pour une personne seule, le seuil de pauvreté s'établit à 954 euros mensuels.

## Définition de la pauvreté (source Observatoire des inégalités)

Un individu est considéré comme pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de référence aujourd'hui fréquemment utilisé (base Eurostat) correspond à 60 % du niveau de vie médian en France.



## Les revenus les plus faibles diminuent, les plus élevés augmentent...

De fait, l'envolée du chômage, dont les dernières statistiques, comptaient 2,756 millions demandeurs d'emploi de la catégorie A, mais 4,7 millions si l'on prend en compte l'ensemble des catégories de demandeurs d'emplois (dont les demandeurs d'emploi effectuant des missions courtes ou précaires), contribue à grossir le nombre des personnes pauvres. Et le nombre de travailleurs pauvres augmente lui aussi : 20 % des salariés perçoivent le Smic, ou moins, et sont touchés par le tassement de leur niveau de vie.

Etant le plus souvent l'apanage des femmes, les emplois à temps partiels ajoutent à cette réalité une lecture sexuée des inégalités. Les jeunes, qu'ils soient éligibles ou non au RSA, constituent aussi une catégorie fortement touchée par la précarité et son corollaire, la pauvreté.

Concrètement, être pauvre aujourd'hui, ce n'est pas seulement la pauvreté économique. En France, 7 % des ménages ne peuvent maintenir leur logement à bonne température, 10 % recevoir des amis, 11 % ont un logement bruyant. De même, on ne vit pas de la même façon à Paris qu'en milieu rural avec 954 euros. Nous mettons régulièrement en évidence dans notre revue que pauvreté économique rime avec pauvreté scolaire, à cause d'un système éducatif français qui reproduit largement les inégalités scolaires selon les milieux sociaux.

Une étude de l'ONPES<sup>(1)</sup> montre que la précarité économique multiplie par deux le risque d'isolement : si l'on est en situation de pauvreté, l'exposition à l'isolement est forte dès trente ans alors qu'en moyenne nationale, les risques ne sont significatifs qu'à partir de quarante ans. Si elle s'ajoute à une situation de handicap, la pauvreté multiplie par trois le risque de solitude, par deux si elle intervient dans une situation de divorce ou de veuvage.

## Une politique économique et sociale désastreuse

La politique économique et sociale de Sarkozy depuis 2007 a fortement amplifié les inégalités. Les réductions parfois drastiques des aides sociales (les allocations comme le RMI ont baissé), les choix macro économiques qui plombent toute possibilité de reprise et qui pèsent sur l'emploi, la dénonciation politicienne de l'assistanat, sont la marque d'une droite dure avec les pauvres et bien complaisante avec les riches.

Le RSA, qui devait soi-disant régler le problème de la valorisation pécuniaire au moment du passage à l'emploi, est un échec.

Le nouveau plan d'austérité fraîchement adopté ne pourra qu'amplifier les inégalités, développer des poches de pauvreté en excluant encore un peu plus des travailleurs pauvres des mutuelles santé pour ne prendre que cet exemple.

Dans le même temps, les niches fiscales coûteuses et improductives sont maintenues. Et, cerise sur le gâteau, au moment même où chômage et pauvreté augmentent, les plus riches bénéficient du nouveau cadeau fiscal dû à la refonte de l'ISF. Alors qu'ils toucheront encore le bouclier pour 2012 ! ●

SPRINGSFIELDS MARIN

Pour en savoir plus :  
<http://www.inegalites.fr/>

1) Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

## IMMIGRATION

# Encore et toujours se dresser contre l'infamie

Depuis qu'il est ministre de l'intérieur C. Guéant multiplie les déclarations provocatrices et racistes à l'encontre des immigrés et des musulmans. Que ce soit lié au travail, à la religion ou encore à la réussite scolaire, tout est bon pour rallier la droite « populaire » dans le giron de l'UMP. Vérité ou mensonge, peu importe, Guéant est en service commandé en vue de la présidentielle, pour ancrer le débat politique sur le terrain sécuritaire et islamophobe.

Sur le fond, il joue sur tous les leviers, demandant à son administration de « réduire » le nombre de personnes admises au titre de l'immigration du travail (20 000 arrivées par an), ainsi que celles venant en France au titre du regroupement familial (15 000). Il parle de limiter les visas étudiants et prévoit pour cette année 2011 de battre le sinistre record de ses prédécesseurs en promettant 30 000 reconduites à la frontière.

Sur la forme il n'a pas de complexes non plus.

## A l'offensive en permanence

Ainsi, dans le cadre de l'immigration par le travail, la dernière réunion ministérielle du groupe des 11 concernant le suivi des Travailleurs sans papiers et des textes obtenus par le mouvement de grèves entamé en septembre 2009, c'est un retour au texte de novembre 2009 et aux guides des bonnes pratiques qui nous a été annoncé. Ce texte (mauvais) avait à l'époque provoqué une accélération du mouvement ! Un mouvement historique par son ampleur et sa diversité. Le nombre de grévistes qu'il a entraînés dans de nombreux secteurs en font le symbole d'une lutte exemplaire. Il a permis un autre regard sur les "sans-papiers" reconnus comme des travailleurs luttant pour le respect de leurs droits comme tous les autres salariés, avec ou sans papiers. Mais le cynisme gouvernemental et les divisions surgies au cours du



mouvement ont douché les espoirs nés de cette lutte. La non-obtention d'un texte opposable, avec des critères objectifs et simplifiés, fait qu'aujourd'hui le collectif des 11 organisations n'a plus grand-chose à partager. Peut-être repartira-il plus tard sur d'autres bases ?

Depuis le 18 juillet le CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) nouveau est appliqué : OQTF (obligation de quitter le territoire français) express, 45 jours de rétention, 5 jours sans passer devant le juge... Tout s'accélère, tout est facilité, tout devient inhumain. Quand le ministère de l'intérieur se félicite des « nouveaux outils » que lui donne la récente loi sur l'immigration pour expulser plus, on doit comprendre qu'il encourage et se félicite de la multiplication des arrestations et des gardes à vue illégales, rendues possibles par la mise à l'écart du juge !

A Bordeaux, l'ancien secrétaire général du ministère de l'Immigration maintient en rétention puis expulse un homme que la justice avait libéré ! Dans un État, prétendument de droit, il est intolérable que l'administration puisse agir illégalement sans aucun contrôle de

l'autorité judiciaire, garante des libertés individuelles, laissant place à l'arbitraire le plus total, au nom d'une course effrénée aux chiffres. A Nîmes, un père de famille Rom, a préféré le suicide à l'enfermement et à la séparation probable de sa famille. A Rennes, à Lyon et en région parisienne, depuis le 1er septembre, ce sont des familles que l'on enferme, des parents séparés, des fratries éclatées. Rien ne les arrête, même pas les décisions de la commission européenne des droits de l'Homme jugeant le placement en rétention abusif.

## Ardi est revenu !

Un an de bagarre, un an pour sortir cette histoire sinistre du silence médiatique dans lequel elle était engluée. Il était impossible au président de la République d'assumer publiquement sa décision personnelle de laisser un adolescent de 15 ans mourir prématurément et sans accompagnement parce qu'il est étranger et enfant de sans papiers. Il a fini par céder, pendant la période creuse des vacances, *a minima* et en catimini. Ce retour d'Ardi c'est d'abord le désaveu cinglant de toute la chaîne administrative et policière, chef

de l'État compris, qui s'est entêtée 15 mois durant à prétendre justifiée une mesure illégitime et révoltante. Le retour d'Ardi est la démonstration éclatante que se trouvent encore dans ce pays des femmes et des hommes capables de se dresser et de dire non. Et de faire ce qu'il faut pour que cessent les infamies commises en leur nom.

Aujourd'hui seules la mise en lumière des faits et l'action militante (interventions, mobilisations) permettent de faire reculer ce gouvernement qui a fait du refus de l'immigration sa marque de fabrique. Un an après le discours de Grenoble et à quelques mois de la présidentielle « la chasse aux Roms » et aux sans papiers prend tout son sens : la cour médiatisée aux électeurs du FN ! Cela au prix de décisions ignobles, inhumaines et totalement inutiles que notre vigilance et la solidarité doivent encore et encore mettre en échec ! ●

BRIGITTE CERF



# Inquiétant procès contre l'inspection du travail !

Nous avons demandé à Gérard Filoche de nous parler de son « procès », *acadabrantesque* selon ses mots, pour « entrave à comité d'entreprise ». Délit passible d'un an de prison et de 3 750 euros d'amende ! Verdict le 12 octobre...

**L**e 6 juillet, je me suis retrouvé, méfiant et indigné d'être là, accusé d'avoir « entravé un CE » sept ans plus tôt, lorsque j'étais inspecteur du travail, au siège de l'entreprise de cosmétique Guinot (250 salariés). Quel pourrait bien être le motif pour que j'entrave un CE ? J'ai passé trente ans de ma vie professionnelle à défendre le droit du travail, à tout faire pour que vivent les institutions représentatives du personnel !

Un délit d'entrave, juridiquement, ne peut être passif et suppose qu'il y ait une « intention ». Quelle intention ? La procureur et l'avocat de Guinot ont été bien incapables de la décrire. J'aurais, si on essaie de les deviner mieux qu'ils ne se sont exprimés, tenté, le 24 juillet 2004, d'influer le CE pour qu'il ne rende pas un « avis favorable » au licenciement d'une salariée protégée dont on me demandait l'autorisation pour la 3<sup>ème</sup> fois ? Absurde : ce CE, composé de deux membres, avait déjà voté un « avis favorable » le 18 mars 2004 à l'encontre de cette jeune femme. Il n'y avait aucun enjeu à influencer un CE qui avait déjà voté et dont l'avis n'est qu'indicatif.

## Enquête urgente...

La déléguée du personnel, de retour de congé maternité, avait été mise à pied sans salaire, sous un prétexte inventé de toutes pièces par l'employeur. Comme nous étions le 24, j'enquêtai en urgence car elle n'allait pas toucher de salaire fin juillet et, du fait des vacances, ne serait payée que fin septembre. Il fallait réunir trois éléments : l'avis du CE, la demande d'autorisation de licenciement confirmée par l'employeur (qui faisait délibérément traîner les choses depuis juin) et entendre les témoins pour une « enquête contradictoire ». J'ai rempli cette mission et refusé le licenciement.

Ma hiérarchie, en la personne de Jean-Denis Combrexelle, directeur général du travail (le « Besson » du droit du travail), a



cru bon de casser ma décision. De façon malvenue puisque, en mars 2010, la Cour d'appel du TA annulait sa décision et réintérait la salariée, son patron étant condamné de façon ferme pour « entrave » à son action de déléguée du personnel. Sur 12 procédures en 7 ans, la salariée en a gagné 12...

## Aucune base juridique à ce procès

Pourquoi était-ce moi, l'inspecteur, qui était là devant le tribunal alors que c'est le patron délinquant qui aurait dû y être ? Pourquoi et comment une Procureure avait-elle trouvé l'opportunité et le temps de me poursuivre ? Il faut qu'il y ait eu une sacrée pression politique pour en arriver là.

À l'audience, le procès est devenu, bien au-delà de moi, celui des missions de l'inspection du travail et des droits des femmes de retour de congé maternité.

*Le Monde* du 8 juillet a titré « Questions sur l'impartialité d'un inspecteur du travail, Gérard Filoche, militant socialiste, accusé d'entrave à un CE » (sic). Un titre... très partial. Mais un inspecteur du travail doit être partial, puisque les assujettis au Code du travail, ce sont les employeurs. L'inspection est née, a été développée depuis un siècle pour contrôler les employeurs, pas les salariés. L'inspection est « indépendante » mais n'est pas « neutre ». Elle a pour mission de contrôler et sanctionner les patrons délinquants.

Face à un patron pris en flagrant délit, en train de discriminer une femme de retour de congé maternité, d'entraver son action de déléguée syndicale, d'accumuler quatre procédures pour la licencier, de monter une provocation grossière pour l'envoyer en justice... l'inspecteur du travail est un agent du service public chargé de rétablir la loi dans l'entreprise en protégeant la salariée.

Celui qui prend une décision favorable à une salariée protégée, est à la fois « juge et partie » en droit administratif, à la différence du droit civil ou pénal. L'inspecteur enquête ET décide. C'est pour cela qu'il existe cinq recours contentieux possibles auprès de l'inspecteur, de la hiérarchie du ministère, du tribunal administratif, de la Cour d'appel de ce TA, du Conseil d'état. Et quand cette Cour d'appel a tranché qu'il y a eu « discrimination » et « entrave » à l'égard de la salariée de retour de congé maternité et aussi en tant que syndicaliste, c'est ce qu'on appelle un « jugement définitif ». Quand la chose jugée donne raison à l'action de l'inspecteur, c'est qu'il a fait son travail. Et la loi devrait l'emporter sur les intrigues patronales et politiques !

Alors pourquoi ce procès ? Sinon que pendant que l'inspecteur est en audience, le patron fraude la loi comme il veut...

Le plus croquignolesque, c'est que ce procès a été initié en 2005 par le patron de Guinot *en son nom propre* pour « chantage au CE ». C'était trop indécent. Il a recommencé la procédure et s'est porté partie civile *au nom de la société Guinot*. Combrexelle et le procureur ont rectifié le motif par « entrave au CE ». Mais j'ai fait remarquer que c'était le CE, entité juridique, qui était concerné. Alors, le 9 mars 2009, le patron de Guinot a réuni le CE pour qu'à son tour, il se porte partie civile contre moi... pour « entrave ». Dans le compte-rendu du CE de ce jour-là, il n'y a qu'un seul membre présent !

Merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, m'ont soutenu par la pétition (40 000 signatures) et financièrement (ça coûte cher, Combrexelle m'ayant refusé la protection fonctionnelle), sont venus au procès dans une grande solidarité. ●

GERARD FILOCHE  
<http://solidarite-filoche.fr/>

“ INTERVIEW DE... MANUELA DONA,  
Syndicat national des agents des Douanes (CGT).

## LA GOUTTE D'EAU RADIOACTIVE QUI FAIT DÉBORDER LE VASE NUCLÉAIRE !



PHOTO: D. R.

Manuela DONA.

Le 20 Avril 2011, les douaniers du Havre refusent de contrôler des marchandises en provenance du Japon. Nous avons interrogé Manuela Dona, secrétaire régionale du Syndicat national des agents des Douanes (CGT) et membre du bureau national.

► **EE : Peux-tu expliquer les causes de cette action ?**

**Manuela Dona :** Un mois après la catastrophe de Fukushima, une cellule interministérielle de crise au niveau européen a été mise en place dans les ports européens (en France : Le Havre et Marseille), un protocole de contrôle des produits alimentaires provenant du Japon (les autres étant certifiés par les autorités japonaises). Les contrôles devraient être effectués par des personnels formés avec des équipements spéciaux. Pour cause de RGPP, il n'y a plus de fonctionnaires de la concurrence et de la répression des fraudes au Havre et les pompiers spécialisés ne sont plus que trois, d'où la demande que les contrôles soient effectués par le service des douanes.

► **EE : Quelle a été la réaction des personnels à ce moment là ?**

**M. D. :** Dans un 1<sup>er</sup> temps, les personnels concernés (30 agents) ont refusé les contrôles sans exercer le droit de retrait, contrairement à ce qui s'est passé à Marseille. Ensuite, sous la pression de la direction, ils ont accepté de faire les contrôles à condition d'obtenir des moyens de protection. Ils se sont aussi adressés à l'IRSN, l'ASN et la CRIIRAD afin d'obtenir des informations sur les risques liés aux contrôles.

► **EE : Quels étaient ces risques ?**

**M. D. :** Le principal risque encouru était l'inhalation de poussières radioactives qui se déposent sur les conteneurs dans les zones contaminées au Japon. Les inquiétudes ont été confirmées par la présence de Césium 137 dans 3 conteneurs arrivés dans le port de Zeebrugge. Pour effectuer les contrôles, les douaniers havrais ont obtenu... des gants, des combinaisons en papier et 30 minutes de formation pour utiliser des instruments de mesures ! Dans un cadre « normal », la formation de 1<sup>er</sup> niveau de radioprotectionniste dure 8 semaines !

► **EE : Un tel dispositif te semble t-il efficace ?**

**M. D. :** Non, car les contrôles ne concernent que 1 à 3 % des

marchandises ; or, ici, il arrive 600 conteneurs par mois ! Les exercices d'application du protocole ont été réécrits 8 fois. Pour contrôler un conteneur, il faut une demi-journée, c'est une sécurité à *minima* faite pour communiquer en direction de l'opinion. D'ailleurs, le 22 août, il y a eu un deuxième incident avec un contrôle positif (5 fois la « dose » autorisée). Les douaniers ont attendu deux heures sous la pluie (avec des combinaisons en papier) l'intervention des pompiers spécialisés. Entre temps, la dose de radioactivité avait été multipliée par 2 !



PHOTO: D.R.

► **EE : Quelles ont été les conséquences de ce deuxième incident ?**

**M. D. :** C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. A ce moment là, il y a eu une prise de conscience des dangers du nucléaire, mais aussi des mensonges des autorités responsables de l'activité nucléaire civile. Si rien ne se passe rapidement, les personnels exerceront leur droit de retrait. On voit bien que les conséquences de

Tchernobyl n'ont pas été tirées. Alors bien sûr, le débat sur la sortie du nucléaire est lancé, notre prochain congrès (dans quelques mois) devra se prononcer.

► **EE : Qu'a fait la section syndicale ?**

**M. D. :** Nous avons, dans un premier temps, axé nos actions sur la défense des personnels et de leurs conditions de travail. Nous avons aussi informé les personnels portuaires et les dockers des risques de radioactivité sur la zone portuaire. Nous avons pris contact avec la fédération CGT de l'énergie, notamment des personnels de la Hague, dont l'activité se rapproche de celle de Fukushima. Nous avons aussi fait des démarches auprès des politiques (EE-les Verts, député communiste). Nous avons aussi dû faire face au chantage de la direction régionale : « le refus des missions, c'est moins d'emplois » (cette année, il a eu 350 suppressions de postes de douaniers). ●

# Pourquoi enferme-t-on ?



Trente ans sans peine de mort... En 2011, la France fête cette date importante qui marque l'entrée de notre pays dans une ère où on ne répond plus à la barbarie par la barbarie. De la mort à l'enfermement à vie... Cet enfermement est donc devenu synonyme de sanction ultime. On aurait pu croire au développement d'une politique pénale de plus en plus moderne, faisant primer l'éducatif sur le répressif ou, du moins, alliant ces deux notions de manière intelligente.

**A**vec plus de 64 000 personnes incarcérées en 2011, c'est un mouvement inverse qui semble se dessiner. Ces toutes dernières années, la multiplication des lois sur l'enfermement des délinquants, ne peut nous laisser, nous tous et particulièrement nous professionnels de la Justice, indifférents. Pourquoi les responsables politiques s'estiment-ils devoir sans cesse légiférer sur ces sujets ? Y a-t-il plus de délinquants aujourd'hui qu'il y a 30 ans ? Ou alors ces lois sont-elles symptomatiques d'une évolution de la notion d'enfermement ? Alors pourquoi enferme-t-on ?

## Enfermer pour faire peur

Un rapport résume bien l'esprit de ce mouvement dans les rangs de certains élus. Ce rapport, rédigé en juin 2011 par le député des Alpes Maritimes Eric Ciotti assigne à la peine une **fonction intimidatrice** : « La peine vise d'abord à l'intimidation collective. La menace d'une peine d'une grande sévérité doit dissuader les délinquants de commettre une infraction ».

De tels propos révèlent une méconnaissance profonde du processus délinquant. Ainsi, pour les études réalisées au sujet de la récidive par les chercheurs P. Smith, C. Goggin et P. Gendreau<sup>(1)</sup> : « Les politiques de justice pénales fondées sur la croyance selon laquelle une "ligne dure" permet de réduire la récidive ne sont pas appuyées par des données empiriques ». Cette recherche documentaire a produit 111 études qui examinent le lien entre les sanctions pénales et le taux de récidive. D'après les conclusions générales, les sanctions pénales plus rigoureuses n'ont pas d'effet dissuasif sur la récidive. Contrairement aux sanctions communautaires, l'incarcération est liée à une augmentation de la récidive. Une ana-



PHOTOS : D.R.

lyse plus poussée des études sur les peines d'emprisonnement a permis de constater que les peines longues avaient donné lieu à une augmentation du taux de récidive. Les peines courtes, soit celles de moins de six mois, n'ont eu aucun effet sur le taux de récidive, ni en positif, ni en négatif, mais les peines de plus de deux ans ont entraîné une augmentation moyenne de 7 % du taux de récidive.

Toutefois, si certains remettent en question ces études mettant à mal le lien entre une répression accrue et une baisse de la délinquance, nombreux sont ceux qui s'accordent à dire qu'un effet dissuasif de la peine passe par la certitude de son effectivité. Or le nombre de peines laissées en attente dans les services pose en effet la question de leur effectivité. Ainsi, il y avait 80 000 peines non exécutées en France au moment de l'affaire Laetitia en janvier 2011. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Nantes n'avait pas pu prendre en charge

Tony Meilhon, estimant logiquement que le sursis avec mise à l'épreuve pour outrage à magistrat pour lequel il était condamné n'était pas prioritaire, comme 800 autres condamnations. Ce n'est donc pas tant sur la question d'une réponse pénale plus sévère que sur celle des moyens affectés à cette

réponse qu'il faut se pencher prioritairement, tant en matière de ressources humaines que d'organisation des services. Lorsque 3 000 Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation mettent à exécution 240 000 peines, on peut légitimement s'interroger sur les moyens donnés par les pouvoirs publics pour assurer cette effectivité. Pou-

voirs publics qui y répondent en renforçant de nouveau la sévérité et le nombre des condamnations...

## Enfermer pour punir

Aucun effort pédagogique n'a jamais été fait pour faire comprendre que l'on peut punir sans enfermer. La confusion qui règne dans le rapport Ciotti comme dans le discours politique en général entre « peine » et « prison » est contreproductive en matière de qualité de prise en charge de la délinquance et donc de prévention de la récidive. Sous couvert de mettre fin au prétendu laxisme des magistrats, qui n'ont pourtant jamais autant incarcéré qu'aujourd'hui, on tente de nous faire passer de vieilles recettes qui ont démontré leurs lacunes. Ainsi, sous prétexte d'apporter une réponse pénale, on enferme et parfois pour de très courtes peines. Pourtant, tant pour l'impact d'un enfermement sur la récidive dont on a vu qu'il est souvent nul, que pour le coût que représente l'enfermement en France, il est temps d'apporter de vraies solutions ! Le développement des alternatives à l'incarcération et la reconnaissance de celles-ci comme de véritables sanctions sont les enjeux de demain. Effectuer sa peine « dans la cité » tout en conservant son emploi, sa vie familiale, avec un contrôle des services pénitentiaires d'insertion et de probation proportionné à la gravité de l'infraction et au profil du condamné est tout aussi efficace



## G20 À NICE

# Les peuples d'abord, pas la finance !

Les 3 et 4 novembre se déroulera à Cannes un sommet du G20, en même temps qu'un B20, organisme regroupant les 20 plus grosses multinationales. Une fois de plus la démocratie sera bafouée, ne serait-ce que par l'interdiction à Cannes même de toute manifestation. C'est donc à 25 kilomètre de là, à Nice, que se déroulera le contre-sommet.

qu'une peine de prison de 3 mois. De plus, le coût de la construction des nouveaux établissements représente un montant qu'il serait bien plus intelligent d'investir dans des personnels pour suivre ces peines, des partenariats pour proposer des solutions d'aménagement de peine ou d'alternatives à l'incarcération. Mais le choix fait n'est pas celui-ci.

## Enfermer pour exclure

La loi du 15 février 2008 relative à la mise en place de la rétention de sûreté a été, dans le domaine de la Justice, un coup fatal porté au sens même des politiques pénales. En permettant d'incarcérer des personnes après le terme de leur peine, sans nouvelle condamnation et sans connaissance du temps de cette mesure de sûreté, le législateur a passé un cap fatidique. Désormais, on préfère exclure et « cacher » de la société certains individus sur lesquels on a apposé l'étiquette « dangereux », plutôt que de tenter de mettre les moyens dès le début d'une prise en charge pour donner à ces individus toutes les cartes pour trouver leur place dans notre société... Constat d'échec ou absence de volonté sérieuse ?

En faisant voter de telles lois, le pouvoir politique a abandonné toute ambition relative au « vivre ensemble », relative au contrat social. Il a décidé de mettre de côté les individus ne correspondant pas à un certain modèle et, surtout, a abandonné toute volonté de « faire vivre ensemble ». L'attribution de moyens pour la prévention de la récidive et pour la prise en charge éducative est certainement moins profitable aux cotes d'opinion et aux résultats électoraux que des réponses sévères et médiatiques...

Il y a 30 ans, l'opinion publique était défavorable à la suppression de la peine de mort. Le courage politique de Robert Badinter n'a eu d'égal que les oppositions qu'il a rencontrées. A quelques mois de la présidentielle, alors que les sondages d'opinion guident l'activité législative en matière pénale, quelqu'un aura-t-il le courage suffisant pour proposer des réformes ambitieuses allant dans le même sens que la loi de 1981 ? Rien n'est moins sûr... ●

**CHARLOTTE CLOAREC**  
SECRETAIRE GENERALE DU SNEPAP FSU

1) Effets de l'incarcération et des sanctions intermédiaires sur la récidive : effets généraux et différences individuelles, Canada, 2002.



PHOTO: M. MICNEAU

Le contre-sommet débutera le mardi 1er novembre par une manifestation dans les rues de Nice (14h00 à la gare SNCF Nice ville, avenue Thiers). La journée doit s'achever par un meeting et un concert. Le meeting sera centré sur les crises politiques, écologiques, économiques et sociales.

Le mercredi 2 novembre devrait être une journée de débats à travers la ville. La FSU notamment s'engage sur « l'éducation n'est pas une marchandise », débat qu'elle propose d'organiser avec les autres syndicats membres du collectif (CGT, Solidaires et UNEF). La soirée de ce mercredi, comme celle du jeudi 3, sera réservée à un meeting central dont les thèmes ne sont pas encore arrêtés. Le jeudi 3 novembre au matin, il est prévu d'organiser une manifestation à la frontière monégasque pour dénoncer les paradis fiscaux (10h à la gare de Cap d'Ail). L'après-midi sera consacré lui aussi à des débats dans Nice. Enfin, le 4 novembre clôturera le contre-sommet en même temps que le sommet lui-même, par une conférence de presse et

une action finale qui reste encore à définir.

Le collectif connaît pour l'instant les pires difficultés avec les pouvoirs publics. En ce qui concerne l'hébergement des manifestant-es, le seul hébergement militant est insuffisant et la mairie ne répond pas aux

demandes. Par ailleurs, l'incertitude plane encore sur l'attitude des autorités vis-à-vis de la frontière italienne. Guéant n'avait pas hésité à fermer cette frontière en mai dernier lors d'une manifestation de soutien aux migrants. Or, on attend des manifestant-es italiennes. Cela rend d'autant plus important la présence du plus grand nombre de manifestant-es dans la ville des sinistres Estrosi et Ciotti.

**Face au G20, tou-tes à Nice donc, du 1<sup>er</sup> au 4 novembre ! ●**

**OLIVIER SILLAM,**  
NICE, LE 3 SEPTEMBRE 2011.

Pour soutenir le collectif, chèques à l'ordre de CCFD-Terre solidaire avec la mention "G20", à envoyer à : CCFD-Terre solidaire - Service don et abonnement G20, 4, rue Jean Lantier 75001 Paris.

# La France aux manettes du G20 en 2011

La France sera présidente du G20 à Nice, les 3 et 4 novembre prochains. C'est une occasion unique pour Nicolas Sarkozy de restaurer son image dans l'opinion publique française à quelques mois de l'élection présidentielle et de se construire une image de leader sur la scène internationale.

**A**fin de masquer les difficultés intérieures et l'incapacité apparente du gouvernement à répondre à la crise autrement que par des plans d'austérité sociale, il affichera, à travers le G20, un volontarisme particulier pour résoudre la crise à l'international. Pour légitimer ce volontarisme, Nicolas Sarkozy et son gouvernement disent que les derniers G20 ont été un grand succès : ils ont été efficaces par rapport à la crise, ont sauvé le système financier et ont relancé une « croissance équilibrée ». Les discours officiels récents évitent par contre soigneusement d'aborder la question de la régulation financière, qui avait pourtant été érigée comme la question centrale. Ils évitent également de souligner les conclusions parfaitement néolibérales de tous les derniers G20, qui appellent à la lutte contre le protectionnisme, à la conclusion des négociations de l'OMC, à la libéralisation des marchés, y compris financiers. C'est bien le G20, aussi, qui a remis en selle le FMI en 2009 et qui, tout en nous endormant avec des promesses jamais tenues de régulation de la finance, a organisé son sauvetage sans condition et mis en place les conditions pour imposer les plans d'austérité partout en Europe.

Les différents discours de Nicolas Sarkozy ou de Christine Lagarde et les sites officiels ont clairement fait apparaître plusieurs chantiers pour le G20 français, parmi lesquels :

✓ **La réduction de la volatilité** des marchés de matières premières : Nicolas Sarkozy estime qu'il faut réguler spécifiquement ce segment de marchés financiers. Première remarque : pourquoi s'arrêter à ce segment de marchés ? Seconde remarque : les propositions effectives concernant les marchés de matières premières restent extrêmement faibles. Rien qui puisse résoudre réellement un problème qui a des conséquences gravissimes, comme on l'a vu en 2008, où les spéculations financières ont fait flamber les prix alimentaires et ont entraîné une très forte augmentation de la faim dans le monde.

✓ **La gouvernance mondiale** : il s'agit pour la présidence française d'« établir des relations internationales fondées sur plus de légitimité, plus d'égalité et plus de droits ». Mais aucune proposition précise et concrète n'est faite. Deux instances internationales retiennent l'attention de la présidence française. D'une part, Nicolas Sarkozy souhaite voir renforcée l'ONU et élargi son conseil de sécurité : si l'intention est louable et rejoint les demandes faites depuis longtemps par de très nombreux mouvements sociaux, elle est en contradiction avec l'insistance de la France de faire du G20 le principal directoire mondial.



✓ **La régulation financière, qui se résume à la mise en œuvre des décisions des sommets des G20 précédents.** Il est dit que « la France défendra l'idée d'une taxe sur les transactions financières ». Mais Sarkozy sait que ces discours n'engagent pas réellement, sachant la position réfractaire d'autres puissances du G20.

✓ **Les pays les moins développés**, avec un programme d'aides de la part des pays riches. Mais comment accorder du crédit à cette proposition, quand les multiples promesses réalisées dans le cadre de l'ONU sont restées sans suites ? La question du développement telle qu'elle est portée par le G20 s'inscrit pleinement dans la doctrine néolibérale et le consensus de Washington. L'agenda défini met ainsi en avant les investissements privés étrangers dans les pays les moins développés et le renforcement avant tout du secteur privé, tandis que les propositions telles que la limitation de l'évasion fiscale ne s'accompagnent d'aucune proposition concrète.

Du 1<sup>er</sup> au 4 novembre contre le G20, de multiples mouvements associatifs, syndicaux, politiques, citoyens, internationaux, se donnent rendez-vous à Nice. Cette mobilisation sera clé pour faire entendre la voix des citoyens, en écho à tous les mouvements contre l'austérité et pour la démocratie. ●

AURELIE TROUVE  
CO-PRESIDENTE D'ATTAC

# Tel-Aviv, Haï

Des centaines de milliers de manifestants ont défilé plusieurs fois en Israël cet été « pour la justice sociale ». Le mouvement a surpris dans une société rendue muette et immobile depuis des années. Michèle Sibony<sup>(1)</sup> nous fait part de ses impressions.

**L'**espoir d'un changement est permis mais au delà des revendications sociales engagées contre la politique néolibérale, les éléments nécessaires à un réel changement ne sont encore présents qu'en germes dans une société bridée depuis des années autour de la sécurité et d'une vision close d'Israël isolé dans une région hostile.

La sécurité nationale, condition de la survie, pèse comme une chape de plomb obligée et assumée par tous dans un consensus de béton depuis la fondation de l'Etat. Quant au néolibéralisme, des années de martèlement médiatique et politique ont ancré dans les esprits qu'il est l'unique système viable pour les sociétés humaines. A cet égard, il faut noter les pathétiques efforts des media politiques israéliens pour maintenir à tout prix le débat autour du tout économique libéral comme seul ordre du jour acceptable. Le mot économie prononcé toutes les minutes dans tous les débats traduit la volonté de traiter toute la revendication dans cet unique cadre.

Les gens qui s'expriment sur les places et devant les campements reprennent tous la litanie des privatisations, déréglementations et baisse de pouvoir d'achat. Ils disent aussi qu'ils veulent vivre autrement, et cela ne peut se résumer à des changements économiques. Le slogan majeur, absolu, est partout : *le peuple veut la justice sociale*. Le mot révolution est repris dans les manifestations. Les aspirations sem-

# Fa... ça bouge : la révolte des tentes

blent être bien plus grandes que ce qui peut être exprimé.

## « Un peuple entier réclame un avenir ! »

Ce slogan contient à lui seul beaucoup des questionnements et paradoxes qui traversent ce mouvement. Que recouvre l'expression « un peuple entier » ? Quel sens donner au terme « avenir » ? D'autant que ce slogan actualise celui scandé il y a bientôt trente ans par les masses de feu « La Paix Maintenant » dissoutes par et dans l'échec de Camp David 2 : *un peuple entier réclame la paix*. Le même peuple dans la rue ne dit plus un mot de la paix. Pourtant, quelques frémissements indiquent que la question est présente, mais si brûlante que l'on préfère se taire. C'est même dit-on une décision assumée par les leaders du mouvement. Le cinéaste israélien Eyal Sivan me faisait remarquer dans la manifestation du 30 juillet le petit nombre de drapeaux israéliens, beaucoup moins, disait-il, que dans n'importe quelle manifestation de Shalom Archav.

Mais ce mouvement se veut social et non national. Ce qui constitue en soit une brèche dans le consensus. C'est ce qu'exprime Shira Ohayon, représentante des mères célibataires, lors de la manifestation des 350 000 à Tel Aviv : « nous n'avons aucune sécurité dans ce pays ! » Et ces paroles, reçues 5 sur 5 par la foule qui hurle, sonnent comme une menace et un rappel : le terme sécurité (sociale) est posé ici en contrepoint de l'autre (nationale), sacro-sainte, devant laquelle tout doit se taire et reculer. Sécurité sociale contre sécurité nationale ? Un piège à éviter ? Quasiment toutes les prises de paroles des acteurs du mouvement commencent par : « moi citoyen, citoyenne qui paie des impôts et ai servi dans l'armée... ». La revendication semble ne

pouvoir légitimement s'exprimer qu'à partir de cette référence au consensus.

Cependant lors de la manifestation du 6 août, plusieurs manifestants ou artistes et personnalités prendront sèchement leur distance avec la sacro-sainte sécurité nationale. Le très politique comédien Moshe Ivgy indique même qu'il craint comme beaucoup que l'on n'hésite pas à provoquer des incidents frontaliers ou des événements concernant la sécurité pour éteindre le



PHOTO: D. R.

feu du mouvement social. Effectivement, les tirs sur la frontière libanaise d'il y a quelques jours ont donné lieu à cette interprétation : c'est Netanyahu qui aurait provoqué l'incident pour revenir sur le terrain où l'on ne peut que se taire...

## Justice pour tous !

Tous ? Pour certains, il s'agit de ne pas oublier les juifs orientaux, pour d'autres les femmes, les religieux, les colons, les classes les plus pauvres de la société israélienne qui ont beaucoup de mal à rejoindre le mouvement. Tous, sauf... ceux qui n'ont aucune possibilité de faire partie du consensus sioniste et pour cause ! Ceux qui ont des problèmes de logement depuis au moins 1948 ! Ceux là sont reconnus à la marge seulement, dans les groupes communistes, ceux dits d'extrême gauche, et quelques groupes progressistes. Très peu de Palestiniens

dans les manifestations et peu de slogans contre l'occupation.

Le collectif arabe ressent une frustration et en même temps, ça bouge : Keefah, une amie palestinienne de Haïfa, tente de traduire ses sentiments : « nous ça fait des années qu'on demande la justice sociale ! Et on en a marre d'être seuls. Si cet Etat parvenait réellement à être celui de tous ses citoyens, traités à égalité, je n'aurais pas de problème à ce qu'il s'appelle Israël. Je reconnais que cela a bougé, j'entends les gens parler à mon travail et poser la question : à quoi leur sert un Etat juif et le sionisme, s'il ne leur garantit pas une vie décente ? ».

Ce mouvement est dans l'impossibilité de s'interroger ouvertement sur le sionisme, l'inégalité structurelle et la guerre permanente qu'il implique. Il ne peut articuler aujourd'hui sa revendication sociale pour toute la classe moyenne juive avec celle d'un autre monde possible où la justice sociale passe par l'égalité de tous et l'amorce d'un véritable processus de décolonisation.

Pourtant, le mouvement s'est placé d'emblée dans les pas de la Place Tahrir, et lorsque Yeouda Poliker doit clore la manifestation du 30 juillet par La Tivka (l'hymne national juif israélien), il chante un morceau de sa composition sur un nouveau Moyen Orient...

## Un peuple entier réclame un avenir ! ●

MICHELE SIBONY  
HAÏFA, LE 10 AOÛT 2011

1) Michèle Sibony est vice-présidente de l'Union juive française pour la paix (UJFP). Elle a vécu en Israël où elle a fait ses études. Elle a maintenu des contacts étroits avec ce pays, avec ses amies féministes militantes contre l'occupation et les mouvements pacifistes.

## CHILI

# Les étudiants disent non à l'hér

Aujourd'hui, le gouvernement chilien se trouve dans une position délicate et sa côte de popularité, en chute libre (- 26 %) fait du président Piñera le président le moins apprécié depuis le retour à la démocratie. En effet, le Chili vit une période inédite et l'année 2011 restera dans l'histoire comme une année d'effervescence sociale extraordinaire.

**E**n mars 2010, dans une Amérique latine qui bascule globalement à gauche, le Chili est retombé sous la coupe d'une droite décomplexée : le patron milliardaire Sebastián Piñera, à la tête de l'« Alliance pour le Changement » qui regroupe néolibéraux et ultraconservateurs, succédait à la présidente socialiste Michelle Bachelet.

Après 17 ans d'un terrorisme d'État qui mit fin à l'expérience de l'Unité populaire de Salvador Allende, après 20 ans de démocratie néolibérale conduite par la « Concertación » (coalition du Parti socialiste et du Parti démocrate chrétien), le médiatique Piñera (surnommé le « Berlusconi chilien ») a promis monts et merveilles. Mais il n'a pas tardé à montrer son vrai visage : celui du mépris et de la répression contre les luttes sociales.

## L'éveil des mouvements sociaux au Chili

Jamais, depuis la fin de la dictature en 1990, le pays n'avait connu d'aussi importantes mobilisations : les mouvements sociaux se sont succédés avec un grand dynamisme et on ne compte plus les grèves et manifestations pour une meilleure redistribution des profits du cuivre, contre la hausse du prix du gaz, pour l'indemnisation des victimes du tremblement de terre de 2010, sans oublier la lutte des Indiens Mapuches pour le respect de leurs terres, ni les résistances citoyennes contre les entreprises minières et contre le méga projet de barrages en

Patagonie mené par la multinationale HidroAysén.

Cette vague de protestations a pris une dimension encore plus puissante avec la contestation étudiante qui secoue le pays depuis le mois d'avril : des centaines de milliers de jeunes rejettent les politiques éducatives et participent au mouvement le plus fort depuis la fin de la dictature.

## De Pinochet à Piñera : l'éducation, un bien de consommation comme un autre

Dès leur première manifestation, les étudiants chiliens dénoncent les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur. En effet, il n'existe dans le pays aucune faculté publique gratuite et le système universitaire chilien est le plus cher au monde. Dans un pays où le salaire minimum n'atteint pas 300 euros et où le salaire moyen est à moins de 800 euros, les jeunes doivent déboursier entre 250 et 600 euros par mois pour suivre un cursus universitaire ! En conséquence, 70 % des étudiants s'endettent, 40 % aban-



PHOTOS: D. R.

donnent leurs études faute de moyens et des milliers de jeunes partent étudier en Argentine ou en Uruguay tandis que ce juteux marché de l'éducation permet à quelques privilégiés d'engranger des millions de dollars.

Le primaire et le secondaire sont également concernés par cette marchandisation tous azimuts de l'enseignement : les écoles privées accueillent désormais 60 % des élèves et moins de 25 % du système éducatif est financé par l'Etat qui ne lui consacre que 4,4 % de son PIB.

Pendant tout l'hiver austral, les manifestations, grèves, blocages, actions inventives, occupation de chaînes télévisées et de lieux symboliques du pouvoir se multiplient, mettant dans la rue des foules de lycéens et d'étudiants qui exigent un enseignement gratuit et de qualité.

Ce combat remet en cause les bases du modèle chilien, hérité de la dictature. En effet, Augusto Pinochet, en bon élève des doctrines néo libérales, mit fin à l'éducation supérieure gratuite. En 1990, à la veille de son départ, il promulgua la Loi Organique Constitutionnelle de l'Enseignement (LOCE), qui réduisait encore le rôle de l'Etat et livrait l'éducation au secteur privé.

# litage de Pinochet



Piñera a renforcé les logiques de marché au sein du système éducatif ainsi que les dérives du système, n'hésitant pas à nommer comme ministre de l'Education le fondateur et actionnaire d'une université privée !

## Une lutte acharnée pour l'éducation gratuite

Les étudiants chiliens en lutte reçoivent l'appui des universitaires, des enseignants, des associations de parents d'élèves, de différentes ONG et des syndicats. Ils jouissent du soutien de 70 % à 80 % de la population.

Eux qui n'ont connu que la démocratie néolibérale en viennent même à se revendiquer de Salvador Allende. Le portrait de l'ancien président apparaît de nouveau dans les manifestations, accompagné de pancartes qui proclament : « les rêves d'Allende sont à portée de main » ou « elle va tomber, elle va tomber, l'éducation de Pinochet ! ».

Certes, la lutte des étudiants chiliens n'est pas nouvelle : les lycéens ont participé aux mobilisations qui ont mis fin au régime de Pinochet. En 2006, sous la présidence de Michelle Bachelet, lors de « la révolte des pingouins » (uniforme

des lycéens), ils ont déjà exigé l'abolition de la LOCE. Mais c'est la première fois depuis l'époque de l'Unité Populaire que les manifestations sont aussi massives et que les actions sont aussi variées et créatives. Les jeunes, qui étaient qualifiés de « génération dépolitisée » par la classe politique chilienne, parce qu'ils semblaient indifférents à la participation électorale et ne se reconnaissaient pas dans les partis traditionnels, inventent aujourd'hui, comme les « indignados » espagnols et les acteurs des révolutions arabes, de nouvelles formes d'organisation et d'expression. Ils se réapproprient le débat en posant une question cruciale : si l'éducation était gratuite il y a 40 ans, quand le pays était pauvre, pourquoi devrait-elle être payante aujourd'hui, alors que le développement de l'économie chilienne lui a ouvert les portes de l'OCDE en 2009 et que la croissance du pays est en hausse (9,8 % au premier trimestre 2011) ?

## La réponse du gouvernement : de la répression à la pseudo-négociation

Depuis avril, la réponse du gouvernement consiste à criminaliser les manifestants, les faisant passer pour des voyous et des casseurs. La répression est systématique, mais la violence policière n'a fait qu'accroître le soutien populaire aux manifestants.

La grève générale de deux jours convoquée par la Centrale Unitaire des Travailleurs (CUT) et soutenue par 80 organisations syndicales, étudiantes, associatives et politiques, a mis des centaines de milliers de personnes dans la rue les 24 et 25 août à Santiago et d'autres villes du pays. « Les rues de Santiago sont pleines. Le peuple dit quelque chose, il faut l'écouter » a affirmé Arturo Martínez, dirigeant de la CUT.

Mais la grève s'est soldée par une nouvelle répression, deux nuits de violence, des centaines d'arrestations et la mort d'un adolescent de 14 ans, victime d'un tir de la police.

Début septembre, le président Piñera affirme qu'il veut dialoguer avec les étudiants et que des négociations vont s'ouvrir. Les étudiants attendent des réponses claires à leurs exigences. Le gouvernement a déjà dû faire cinq propositions de réformes pour tenter d'endiguer les mobilisations mais bien entendu, il ne répond pas à la demande la plus importante : mettre un terme à la recherche du profit dans le système éducatif.

## Vers une remise en cause plus globale

Quel que soit le résultat de ce conflit, le mouvement étudiant contribue à l'éveil de la société chilienne et à sa repolitisation en montrant le lien entre l'école et le système économique imposé par la dictature et consolidé par le gouvernement de la Concertación. Ce sont maintenant des millions de Chiliens qui exigent une éducation publique, gratuite, laïque, démocratique et de qualité. Mais au delà des questions éducatives, c'est désormais tout le modèle ultralibéral qui est rejeté massivement ainsi que la Constitution de 1980, héritée de l'ère Pinochet.

Les étudiants, et avec eux tous ceux qui, contre vents et marées, résistent aux lois du marché, exigent l'organisation d'un référendum sur l'avenir de l'Education, la tenue d'une Assemblée Constituante pour promouvoir une véritable démocratie, la réforme du système de retraite, actuellement privatisé et inégalitaire, des améliorations du code du travail, la renationalisation des matières premières, une fiscalité plus juste et de meilleurs services publics. Des revendications qui, de part et d'autre de l'Atlantique, se ressemblent et nous rassemblent ! ●

GATHY FERRE (AIX MARSEILLE)

### Sources :

<http://www.alterinfos.org/spip.php?article5257>  
<http://www.monde-diplomatique.fr/car-net/2011-08-24-Chili#nb12>  
<http://www.rebellion.org/seccion.php?id=12>  
<http://www.franceameriquelatine.org/>

# Le syndicalisme à l'épreuve du « di

S'il est une chose qui ne saute pas aux yeux avec le gouvernement Sarkozy ou le MEDEF de Parisot, c'est une volonté forcenée de faire vivre un minimum de dialogue social ! C'est pourtant sous le titre pompeux de « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » que la Loi du 20 août 2008 a été promulguée, annonçant de profondes modifications au niveau des règles de représentativité syndicale. Les prochaines élections professionnelles vont en être une première mise en œuvre dans la Fonction publique d'Etat et la Fonction publique hospitalière.

**U**n paysage syndical déjà modifié... Le syndicalisme que nous connaissons s'est développé avec le capitalisme, en a subi les crises et les mutations, souvent plus qu'il n'a pu peser dessus. Il a fallu attendre la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour voir le droit de grève (1864, loi Ollivier) ou les syndicats (1884, loi Waldeck-Rousseau) légalisés sauf dans Fonction Publique. En 1906, au congrès de la nouvelle CGT, la Charte d'Amiens assigne au syndicalisme un double objectif et une exigence, toujours d'actualité : la défense des revendications immédiates et quotidiennes et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'Etat.

Après 1944, une fois les libertés syndicales rétablies, s'installent les « irréfragables » qui vont marquer (et diviser) le paysage syndical pour longtemps : CGT, FO, CGC, CFTC (puis CFDT en 1964), avec la FEN aux lisières...

A partir de 1992, nouvelles évolutions du paysage avec la scission de la FEN, créations de l'UNSA, de la FSU (majoritaire dans la Fonction Publique), des SUD (devenus Solidaires).

## Un nouveau contexte

Loin maintenant des Trente Glorieuses, de l'Etat providence ou des acquis du Conseil national de la Résistance, nous sommes dans une nouvelle phase du capitalisme mondialisé où se modifient la structuration des entreprises et celle du salariat. Dans le secteur privé, la sous-traitance se généralise, le recours à des travailleurs précaires s'intensifie, interpellant un syndicalisme du privé appuyé sur de grandes entreprises capitalistes où des luttes importantes avaient pu



PHOTO : M. MICNEAU

imposer rapports de forces et avancées pour les salariés (code du travail, négociations collectives...) malgré une division syndicale récurrente.

L'essor des entreprises multinationales, l'imposition de normes internationales, la pression de la spéculation pèsent fortement sur les capacités d'intervention et de réaction des salariés et de leurs organisations. Le rôle de l'Etat comme accompagnateur de ce processus et non comme « protecteur » des travailleurs" a accentué cet effet. L'Europe constitue bien évidemment un étage important de ces évolutions, posant la question d'un syndicalisme international et/ou européen.

La réorganisation capitaliste s'est étendue à tous les domaines des services, même des services publics. Les « identités professionnelles » qui ont structuré le syndicalisme évoluent elles aussi rapidement. Des changements importants au niveau des interlocuteurs (avec le développement des multinationales, le

dialogue « local » perd de sa force) comme des niveaux et des modes d'intervention (éclatement géographique des entreprises, sous-traitance) sont perceptibles. Et ce, alors que la structuration des confédérations reste encore articulée sur l'entreprise et la fédération professionnelle. Des réflexions, des mutations sont d'ailleurs en cours pour un syndicalisme plus interprofessionnel et mieux articulé sur les territoires.

Le syndicalisme est confronté à des questions nouvelles auxquelles il a du mal à faire face : mise en concurrence des salariés entre eux et transformation des cadres intermédiaires en managers chargés d'une mission de contrôle et d'évaluation par des procédures nouvelles (indicateurs, rémunération au mérite...). On constate, depuis une vingtaine d'années, une atomisation du tissu syndical dans le privé avec un repli sur les entreprises et d'un éclatement syndical accru dont la décentralisation de la négociation collective a été le support.

# dialogue social »

Tout ceci dans un contexte d'évolutions du paysage politique qui a pesé historiquement sur les grandes orientations du syndicalisme...

## De nouvelles règles de représentativité

La loi du 20 août 2008 fixe de nouveaux critères applicables aux organisations syndicales « représentatives » au niveau de l'entreprise et de l'établissement, du groupe, de la branche et au niveau interprofessionnel. Dans les entreprises, le seuil de représentativité est fixé à 10% des suffrages exprimés au premier tour et, dans les branches et au niveau interprofessionnel, à 8% des suffrages.

On en voit déjà des conséquences dans le privé ou les grandes entreprises publiques avec des tentatives de recomposition par le sommet (un projet UNSA et CFE-CGC a tourné court) ou la naissance d'alliances de survie électorale pour franchir les seuils fixés par la loi (SNCF).

## Dans la Fonction publique aussi...

Les accords de Bercy du 2 juin 2008 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ont été transposés dans la loi du 6 juillet 2010.

Il faut dire que le secteur public a lui aussi été affecté par de profonds bouleversements ces dernières années : évolutions rapides et brutales des structures (Télécom, Pôle-emploi...), privatisations, ouverture à la concurrence... sans que les principales organisations, et notamment la FSU, n'en aient tiré de conséquences concrètes sur les mutations à accomplir.

Les problématiques public/privé sont de plus en plus imbriquées comme on l'a vu encore en 2009 dans le conflit retraites.

## Un syndicalisme « Fonction Publique » malmené...

Ce qui avait fait la force du syndicalisme dans la Fonction publique, notamment d'Etat, c'était d'abord la force de la

Fonction publique elle-même : une structuration « jacobine » appuyée sur des ministères pyramidaux, des statuts forts, des personnels en augmentation régulière pour faire face aux missions qui s'élargissaient. Un syndicalisme puissant s'était développé, ancré sur le paritarisme, le contrôle de la gestion des personnels. Jusqu'aux années 2000, le syndicat était la seule source d'information sur les questions de carrière, sur les évolutions d'un secteur.

Ce type de syndicalisme est bouleversé par la Réorganisation territoriale de l'Etat (RéATE), comme l'ont montré les mises en place des nouvelles structures interministérielles, le renforcement de nouveaux échelons de pilotage (DDI,

directions régionales...). Là encore, comme dans le privé, les changements d'interlocuteurs, de niveaux d'interventions déstabilisent des organisations syndicales qui ne s'y étaient pas préparées. Leurs échelons territoriaux, leurs contours même sont de moins en moins en phase avec la réalité, sans compter l'irruption d'une précarité de masse, la difficulté à réagir à la hauteur des injonctions managériales et d'une politique gouvernementale de communication systématisée pour court-circuiter les délégués du personnel. ●

ISABELLE SARGENI CHETAUD

## Votez... et votez FSU!

Dans un contexte général de réduction de la dépense publique avec une baisse du nombre de fonctionnaires, une remise en cause des missions et du fonctionnement des services, une recherche de la « performance » à moindre coût, une précarisation des emplois, la tenue d'élections de représentativité syndicale dans toutes les fonctions publiques a une signification importante.

C'est une occasion pour les agents d'exprimer leur point de vue sur des situations qu'ils subissent de plein fouet. Le fait que ces élections se déroulent le même jour en renforce les enjeux. Ne doutons pas que le gouvernement sera attentif à la participation et aux résultats ! Ceux-ci auront aussi des conséquences pour l'avenir du syndicalisme « Fonction publique » comme pour la FSU...

Ce sont tous les personnels qui peuvent voter à ces élections aux Comités techniques, titulaires et contractuels, pour l'organisation syndicale de leur choix et c'est leur vote qui fondera la représentativité syndicale à tous les niveaux (interministériel, ministériels et académiques pour le MEN...). Celle-ci conditionnera la présence dans les nouveaux Comités techniques et dans les négociations futures avec l'administration, comme dans la possibilité de « valider » ou non un accord issu de ces négociations. Et « last but not least », cela déterminera l'attri-

bution des moyens syndicaux. (décharges, subventions)...Profond bouleversement pour les organisations syndicales (et notamment la FSU au MEN) : ce n'est plus la compilation des élections aux CAP qui formalisera la représentativité officielle. Les listes CT ayant vocation à être fédérales, cela a provoqué d'âpres discussions dans certains secteurs.



Il y aura aussi des votes pour les CCP (pour les non titulaires de droit public) et pour les CAP dans certains corps (notamment MEN).

Pour l'avenir, il y a un changement profond introduit dans les rapports d'une part entre les personnels et les organisations syndicales, d'autre part entre celles-ci et l'administration. Il faudra être vigilant et éviter les pièges d'une institutionnalisation du syndicalisme en faisant, par exemple, intervenir systématiquement

la mobilisation des personnels, notamment dans les phases de négociations futures.

D'où la nécessité de faire vivre un syndicalisme de lutte qui privilégie les mobilisations ! Qui affirme sa volonté de se battre pied à pied, avec les personnels, contre toutes les remises en cause dans la Fonction publique. C'est le sens de notre appel à faire massivement voter FSU dans ces élections.

LAURENT ZAPPI

## Le fédéralisme sur le fil

Pour la première fois, les personnels de l'Education vont devoir effectuer 4 votes : 2 en CAP et 2 en CT. Les équipes académiques ont travaillé à la constitution des listes. Cela a été délicat.

Pour la FSU, les Comités techniques de proximité auraient dû être départementaux. Le ministère, avec l'appui d'autres organisations syndicales, a décidé que ce serait académique... affaiblissant le lien de proximité entre les élus et le personnel.

La FSU présentera des listes à tous les CT dans l'éducation. La FSU, si on peut dire... Les cultures de ses différents syndicats dans le champ de l'éduc étant très différentes, en particulier la culture fédérale, les listes FSU seront, de fait, un regroupement des syndicats de la FSU de l'Education. La constitution des listes s'est faite en groupe de travail des 10 syndicats en question, sans possibilité d'harmonisation fédérale. L'EE est intervenue à de multiples reprises pour le regretter.

Dans l'académie de Toulouse, nous avons dû constituer une liste de 20 noms représentant les 10 syndicats nationaux et les 8 départements.

Pour nous, les listes devaient être paritaires (H/F) et tendre vers une représentation de nos professions. Elles devaient permettre à toute la FSU de s'y reconnaître et, pour cela, tenir compte du pluralisme. Il fallait aussi que les précaires soient représentés. Sur le pluralisme, certains n'étaient pas convaincus, comme sur la féminisation et le rajeunissement des listes... Malgré des moments particulièrement difficiles, nous sommes quand même arrivés à construire des listes, loin d'être parfaites, mais prenant en compte, même à minima, ces exigences.

Nous mettons maintenant tout en œuvre pour faire voter FSU en faisant vivre le fédéral pour construire un syndicalisme combatif et massif. ●

LAURENT CADREILS

## Ministère de la Justice : quelle représentation au CTM pour la FSU ?

Les élections professionnelles au ministère de la justice reposent, pour ce qui concerne la FSU, uniquement sur deux syndicats (SNPES-PJJ et SNEPAP). Ceux-ci, s'ils sont majoritaires dans leur champ de syndicalisation, n'existent que dans deux directions sur quatre au ministère : la PJJ et la partie insertion et probation de l'administration pénitentiaire. La FSU est, malgré cela, représentative au niveau ministériel et dispose d'un siège sur 15 au CTPM.

### Présence restreinte mais gros enjeu

De fait, la FSU n'est pas représentée en tant que telle dans les services judiciaires (28 000 personnels) et au Secrétariat Général (1 000 agents). Si nous n'avons pas d'élus dans le corps des adjoints administratifs (du fait du poids des services judiciaires), notre audience n'y est pas pour autant négligeable.

Cette réflexion sur nos points forts et sur nos absences nous a déjà poussés à réfléchir sur la construction de la FSU dans le ministère. La création d'un syndicat dans les services judiciaires par exemple ne peut pas s'envisager du jour au lendemain mais le SNPES-PJJ et le SNEPAP ont déjà modifié leur champ de syndicali-

sation pour pouvoir syndiquer tout agent travaillant dans la justice.

Notre problématique immédiate est de pouvoir transformer notre représentativité générale mesurée par le vote aux CAP par celle mesurée sur un vote spécifique pour un comité technique ministériel. Voter pour des représentants aux CAP directement liés par des préoccupations qui peuvent être vécues comme plus individuelles n'est pas la même chose que voter pour une représentation au CTM nécessairement plus "éloignée" des agents.

De plus, du fait de la configuration actuelle au ministère, il n'y a pas de lien direct entre le vote CAP ou CCP et le vote au CTM puisque, si tous les personnels peuvent voter FSU aux CT, tous ne peuvent le faire dans les CAP. C'est un des enjeux de ces élections.

Il est certain que le nouveau mode de calcul de la représentativité percuté de plein fouet notre présence restreinte au sein du ministère. L'extension de la FSU à la justice devient une préoccupation fondamentale. ●

ROLAND GECCOTTI-RICCI,  
CO-SECRETAIRE NATIONAL DU SNPES-PJJ/FSU

## MEDDTL (*prononcez médétel...*)

Un peu d'histoire : avant 2007, le ministère en charge de l'environnement comptait des agents relevant de statuts différents mais ne gérait pas de corps de fonctionnaires, sauf les corps des agents et techniciens de l'environnement (2 500 agents environ, c'est-à-dire le tiers des effectifs du ministère). Les autres agents venaient d'autres administrations (équipement, agriculture, industrie, finances, Insee...).

En 2007, un grand Ministère de l'Ecologie est créé en fusionnant le Ministère de l'Équipement (120 000 agents) et le petit Ministère de l'Ecologie (environ 10 000 agents) qui aurait pu être porteur de cette sensibilité environnementale appuyée du Grenelle de l'Environnement, mais qui a très vite fait « pschitt » !

### **Et le dialogue social dans tout cela...**

En 2008, nous perdons les élections au CTPM et notre voix ne devient plus audible (sauf dans les CAP des corps de l'environnement où nous restons majoritaires).

En 2010 : loi sur le dialogue social et nous voilà confrontés de nouveau à un casse-tête : les agents relevant des statuts de l'agriculture, de l'industrie, des finances et de l'Insee, travaillant dans les services du MEDDTL ne voteront pas pour ce ministère mais dans ceux qui gèrent leur carrière.

Donc, tous ces personnels qui faisaient cette construction atypique du Ministère de l'Environnement ne seront représentés que dans les Comités techniques locaux.

### **Dernière conséquence...**

Solidaires et nous, nous n'avions pas décroché notre représentativité aux dernières élections au MEDDTL.

La CGT, avec qui nous voulions faire liste commune avec nos camarades de Solidaires, a refusé leur présence sous le prétexte qu'ils n'étaient pas représentatifs au MEDDTL. En effet, le gros des troupes de Solidaires voteront pour le CTM de l'industrie et des finances.

Nous partirons avec la CGT mais sans Solidaires qui présente tout de même une liste mais sans véritable chance de gagner un siège.

Notre siège est assuré, étant en position éligible sur la liste commune avec la CGT. Quand je dis nous, ce sont tous les syndicats de la FSU présents au Médétel (SNE, SUP'EQUIP et SNAMER).

Alors, rendez vous au 20 octobre pour voir les résultats de ces élections. ●

**JEAN-LUC CIULKIEWICZ,  
SECRETAIRE GENERAL DU SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ENVIRONNEMENT FSU**

PHOTO : M. MIGNEAU

## Elections professionnelles dans le sup

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le CTPU et le CTPMESR ayant été renouvelés en 2010, il ne sera pas procédé à une nouvelle élection pour les transformer en CT. Leurs personnels ne votent pas pour les CT académiques ou départementaux, mais pour des CT d'établissement, destinés à remplacer les CTP tout neufs rendus obligatoires par la loi LRU de 2007. On s'interroge au sein du SNESUP sur la motivation de cette disposition : s'agissait-il de compenser les effets dévastateurs de cette loi pour le fonctionnement démocratique des établissements ou de réduire le contre-pouvoir syndical en institutionnalisant le « dialogue social » ? Dans nos établissements, le paritarisme n'aura donc vécu que 4 ans.

### **La suppression du paritarisme : constat d'échec ou régression ?**

On regrette que ni la FSU ni le SNESUP n'aient analysé les conséquences de ce passage des CTP aux CT. Alors que

le paritarisme pouvait inciter les organisations syndicales à faire front commun contre l'employeur, la transformation des CT en instruments de mesure de la représentativité syndicale avive la concurrence. Le SNESUP est ainsi réduit à déconseiller de constituer des listes avec des syndicats hors FSU. Plus grave, les représentants des personnels ne peuvent plus espérer diviser les représentants de l'administration et on peut craindre que les CT deviennent de simples tribunes d'expression syndicale. Une administration retorse pourrait même leur soumettre des projets conçus pour diviser les organisations syndicales. La seule parade consistera à se concerter en amont pour adopter des positions communes. Toutefois, les CT demeurent des organes collectifs dont l'administration reste tenue de recueillir les avis : souhaitons seulement que nos camarades continuent d'en faire un terrain d'action combative et efficace ! ●

**CLAIRE BORNAIS (EE-PSO SNESUP)**

## STRATÉGIE SYNDICALE AU CHU DE TOULOUSE

## Résister à l'hôpital entreprise

Depuis quelques années, les agents hospitaliers subissent violemment les restructurations et la mise en place des mécanismes facilitant la casse de l'Hôpital Public qui compromettent un accès aux soins égalitaire et de qualité, et sont la source d'une profonde perte de sens des métiers de soignants ou para-soignants.

**L**a tarification à l'activité<sup>(1)</sup> entraîne une recherche de taylorisation des soins. Alors que le « prendre soin » constitue une source de sens et d'engagement professionnel fondamental dans tous les métiers hospitaliers, les actions qui conditionnent la qualité du soin<sup>(2)</sup> ne sont plus prises en compte pour l'attribution des effectifs ou le remplacement des absences. Le sous-effectif par rapport à la charge de travail réelle est devenu la règle d'or de l'austérité à l'hôpital. Cette pénurie organisée s'accompagne de pratiques managériales brutales faites de culpabilisation, de mobilité forcée, de notations humiliantes, d'encouragement à la démission, etc.

### La souffrance au quotidien

La situation de souffrance du personnel hospitalier prend alors de multiples formes : épuisement physique dû au non-respect de la réglementation du temps de travail, souffrance éthique due à la sensation de mal faire son travail, ce qui signifie en milieu hospitalier, être maltraitant.

Ainsi, c'est une explosion silencieuse que l'on observe derrière la façade des services « qui tournent bien » : démissions, requalifications, accidents de travail, maladies professionnelles, épuisements professionnels, burn-out allant même jusqu'au suicide. Fort heureusement, les résistances collectives ne sont pas absentes. Il faut citer notamment les services des urgences de Rangueil et les urgences psychiatriques du



CHU en grève illimitée respectivement depuis le 20 mai et le 12 juillet 2011, contre les symptômes de l'Hôpital Entreprise.

### Le CHSCT : où comment passer à la résistance collective

Avec la certitude que les réponses collectives à toutes ces situations sont les plus efficaces, nous avons donné plus de poids dans notre action syndicale à l'instance CHSCT<sup>(3)</sup>, qui, à l'Hôpital, possède des droits plus élargis que dans les autres fonctions publiques.

L'instance CHSCT possède un pouvoir contraignant dans la prévention des risques liés aux conditions de travail, et une relative souplesse dans son fonctionnement (le Code du travail dit « le CHSCT décide de son fonctionnement »). Il est un lieu privilégié pour passer des résistances individuelles aux résistances collectives.

Concrètement, la préparation des CHSCT prend la forme d'Assemblées Générales et de groupes de réflexion de salariés pour aller au cœur des pratiques professionnelles : on dégage ainsi des revendications venant d'« en bas » et facilement appropriables. Nous faisons ensuite participer le maximum d'agents en réunion de CHSCT, dans un triple objectif : présentation des difficultés et solutions par les agents eux-mêmes, prise de conscience de la réalité des actions de la direction, de leur déni de la souffrance des agents, et connaissance des démarches combatives de nos équipes syndicales.

Quant aux actions entreprises, il s'agit essentiellement de dépôts de droits d'alerte pour Danger Grave et Imminent, de convocations de réunions CHSCT extraordinaires, d'enquêtes après accidents et de visites impromptues. Toujours faites dans l'optique de mobiliser les agents, celles-ci sont très souvent accompagnées de dépôt de préavis de grève. Nous recourons par ailleurs au vote d'expertises indépendantes sur les conditions de travail, que la direction du CHU de Toulouse est dans l'obligation de financer. Afin de les empêcher, la direction engage à chaque fois une procédure au Tribunal de Grande Instance. Nous gagnons systématiquement les procès, qui confirment la plupart du temps le danger grave et imminent pour les agents et renforcent la légitimité des préconisations des expertises, lesquelles deviennent des plates-formes revendicatives. Il reste encore de grandes batailles : les condamnations du délit d'entrave au CHSCT (systématique chez nous) et de la faute inexcusable de l'employeur sur des accidents de travail et maladies professionnelles.

Parce que le CHSCT remet en cause le droit « sacré » de l'employeur sur l'organisation du travail, ce ne sont pas seulement des améliorations que nous avons gagnées au cours de ces derniers mois, mais une prise de conscience collective et la conquête de dignité chez les agents, propices à une résistance durable à laquelle nous oeuvrons, celle d'un mouvement des indignés de la Santé au CHU de Toulouse. ●

**JULIEN TERRIE**  
SÉCRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT  
DE LA CGT DU CHU DE TOULOUSE  
[www.cgtchutoulouse.fr](http://www.cgtchutoulouse.fr)

1) C'est-à-dire la réciprocité entre l'équilibre du budget (voire les bénéfices) et une quantité d'actes de soins.

2) Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail où siègent des représentants du personnel, la médecine du travail, l'inspection du travail, la direction et des représentants de la CRAM.

3) Comme les explications des actes aux malades, les protocoles complexes pour éviter certains risques dus aux soins, etc.

# Rentrée 2011 : rien ne va plus...

En cette rentrée, les choix éducatifs du gouvernement confirment toujours davantage ses orientations néolibérales : c'est l'école de la sélection, dont la finalité est l'employabilité du plus grand nombre et la préservation des élites. C'est aussi l'école de la gouvernance où l'autonomie est un levier de gestion d'une pénurie de moyens jamais égalée...

« Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés » : de la maternelle à l'université, l'orientation néolibérale se déploie à travers des dispositifs ou des mesures qui font sens entre elles. Dès le plus jeune âge, l'élève grandit, sur fond de cours de morale, au rythme des évaluations incessantes : compétition, remédiation, sélection... On consigne ses (in)-compétences dans le LPC et le grand tri peut s'effectuer désormais dès la fin de la 5<sup>ème</sup> : les plus en difficulté sont dirigés vers l'alternance, l'apprentissage (DIMA), la pré-professionnalisation.

Au cours de la scolarité obligatoire, les parcours n'ont donc rien de « commun ». Les différentes voies du lycée sont encore plus marquées socialement depuis les différentes réformes. Les conditions d'étude des élèves se sont considérablement dégradées et les logiques de compensation mises en place (stages pendant les vacances, accompagnement dit « personnalisé ») ne résolvent rien... L'université n'est pas en reste, l'arrêté Licence fait lui aussi la part belle aux compétences au détriment de la Recherche...

## Supprimer les postes pour détruire l'école

L'école doit répondre aux cadres dictés par l'Union Européenne (être compétitive au regard des évaluations internationales) : elle doit donc se comporter comme une entreprise, c'est-à-dire atteindre des objectifs quantitatifs et limiter au maximum les dépenses... Depuis des années, les postes sont supprimés par milliers... Pour le gouvernement, saigner à ce point l'Éducation nationale présente de multiples avantages, dont celui de réduire la dépense publique. Mais pas seulement : cela lui permet aussi de détruire le statut de fonctionnaire en s'attaquant à la formation, en changeant les règles du recrutement (postes profilés en ECLAIR), en recourant à davantage de précarité ; de dégrader les conditions d'études pour favoriser la sélection ; de dénaturer les missions de l'enseignant pour installer, en profondeur, une réforme complète de l'institution.

Les suppressions de postes sont si massives que les effets en sont visibles et patents dès la rentrée. Les médias ont fait

état des classes sans profs, des effectifs surchargés, des options supprimées. La question budgétaire a le mérite de rassembler (grève unitaire du 27 septembre), même si certains semblent oublier que la logique comptable est étroitement liée aux orientations en termes de politique éducative.

## Rentabilité et « leviers d'efficience »

Les chefs d'établissements ont plébiscité, en leur temps, l'autonomie, et ils en paient aujourd'hui la contrepartie : il leur incombe de gérer la pénurie et d'effectuer des choix qui n'en sont pas. Et chaque « choix » grève un peu plus l'égalité sur le territoire, renforce la déréglementation, ruine toute référence nationale. Les leviers qu'ils utilisent vont dans le sens de la dégradation des conditions d'étude, qu'il s'agisse de limiter le nombre de cours à effectifs réduits (plus de 33 % des établissements utilisent ce levier)<sup>(1)</sup> ou d'effectuer des regroupements pédagogiques artificiels. Ce sont les établissements de l'éducation prioritaire et les Lycées Professionnels qui paient le plus lourd tribut. 33 % des CLAIR, par exemple, sont contraints de réduire leurs dispositifs de remédiation : c'est un comble ! La loi de l'école n'a plus grand-chose à voir avec la pédagogie, c'est bien la loi du marché.

Les personnels du service public d'éducation sont doublement touchés par les coups portés : d'une part, la politique éducative à l'oeuvre les rend malades, et ils subissent des réformes qu'ils désapprouvent ; d'autre part, leur métier change, ils sont dans l'impossibilité de faire du « beau travail » et les menaces sur le statut et le service ne font qu'aggraver le stress existant. Pourtant, comme les parents, ils sont attachés au service public d'éducation, ils ont mené ensemble des luttes ces derniers mois pour en préserver la qualité. La résistance se poursuivra car seul un vrai mouvement social permettra d'imposer un autre projet d'école, véritable enjeu de société. ●

VERONIQUE PONVERT

1) Les chiffres sont issus de l'enquête publiée par le SNPDEN fin août 2011.



PHOTO : M. MIGNEAU

# A quels rythmes (scolaires) vont-ils nous manger ?

Rentrée 2008, X. Darcos décide, de manière autoritaire, de supprimer les cours du samedi matin dans le primaire. Il réduit ainsi le temps de classe hebdomadaire de 2 h sans pour autant toucher aux programmes. Pourquoi prend-il le contre-pied de l'avis des professionnels et des études scientifiques sur les effets de cette organisation ? C'est N. Sarkozy qui l'exprime le mieux en septembre 2007 à Nantes : *« Le rythme de diminution des effectifs de l'Éducation Nationale sera fonction des progrès réalisés dans la remise à plat des programmes et des rythmes scolaires, qui est nécessaire à l'équilibre de nos efforts. »*

Deux ans plus tard, Chatel installe un « comité de pilotage » pour « remettre à plat l'organisation du temps scolaire ». Le rapport rendu au ministre le 4 juillet 2011, centre l'intérêt de l'enfant comme objectif prioritaire. Pourtant, première alerte, il botte en touche sur les rythmes de la maternelle, affirmant simplement que « ses horaires ne doivent pas être différents de ceux de l'école élémentaire compte tenu de l'obligation d'accueil et des contraintes des familles ». Quant aux dix mesures phares, leurs intentions vont bien au-delà de ce qu'en ont relayé les médias. Plus qu'une simple réorganisation des temps scolaires, elles engagent une mutation « des modes d'enseignement », visant « une journée moins lourde mais pas nécessairement moins longue ». Le comité de pilotage proscribit toute diminution du volume horaire global mais préconise une réorganisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire. Tout repose sur un redécoupage de la journée, dans une amplitude horaire de 8h à 17h30, avec 5 heures de cours collectifs jusqu'en 5<sup>ème</sup> (6 heures en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>), et 2 heures d'accompagnement éducatif pour tous (1 heure en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>). L'équation est

posée : maintenir le volume global avec ces modulations est possible en rétablissant la semaine de 4,5 jours en primaire et en réduisant de 2 semaines les vacances d'été.

## « Accompagnement éducatif », nouvelle mission des enseignants ?

Le rapport épouse manifestement l'évolution qui s'affirme de plus en plus dans la politique éducative actuelle : « Le temps de l'école se présente désormais non plus en 2 mais en 3 séquences : enseignement, accompagnement éducatif et périscolaire ». « L'accompagnement éducatif » est redéfini en tant qu'« aide sous toutes ses formes » où « l'élève est guidé par le professeur » (incluant l'aide personnalisée) et « activités culturelles et sportives [...] complémentaires des enseignements artistiques qui figurent au programme ». Considéré comme un nouveau temps d'apprentissage, il est inclus dans le temps scolaire obligatoire mais exclu du temps d'enseignement des programmes. Le comité de pilotage souligne que l'organisation de ces heures doit relever de la décision des équipes mais de missions partagées entre les enseignants et les communes, ce qui « nécessite encore une concertation sur les responsabilités de chacun » d'ici 2013. Le débat n'est effectivement pas terminé !

## Statut des enseignants, un débat déjà bien (mal) engagé !

Les annonces du ministre sur le rapport n'ont concerné que le respect d'une pause méridienne

d'au minimum 1h30 et la réduction des vacances d'été avec la mise en place d'un zonage. Mais des discussions doivent avoir lieu à l'automne. D'autres déclarations ont déjà mis en lumière le débat rampant sur les missions, le temps de travail et le statut des enseignants. D'après un article du Monde intitulé « le statut des enseignants au cœur du débat » (31 août 2011), « Nicolas Sarkozy veut en faire un débat central de la présidentielle 2012. [...] les enseignants ont une double mission : l'animation collective et le suivi individuel. Ils doivent renforcer leur présence dans l'école. Et en contrepartie obtenir une réévaluation ». Les récentes expériences en la matière laissent craindre le pire !

## Avenir des élèves et de notre profession... l'enjeu

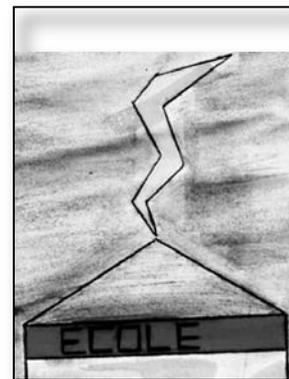
Augmentation du temps de travail au prétexte « d'accompagnement éducatif », traitement des difficultés scolaires déporté hors temps d'enseignement avec suppression des dispositifs spécialisés (RASED), exclusion des programmes de certains apprentissages, considérés à tort comme « non fondamentaux », constitution de filières (destinées au tri des élèves) avec pour les uns un temps d'accompagnement éducatif centré sur le socle commun et pour les autres une ouverture culturelle (ou sportive)... Le projet est cohérent, les risques sont lourds et les enjeux importants. Ne laissons pas les médias et le gouvernement jouer la partie sans nous, faisons nous entendre par tous les moyens ! ●

FABRICE BILLOT MOREL



# Du RAR à l'ECLAIR...

A cette rentrée, le label RAR<sup>(1)</sup> disparaît au profit d'ECLAIR<sup>(2)</sup> et avec lui ce qu'il restait de la conception originelle de l'éducation prioritaire. ECLAIR est l'expérimentation d'un fonctionnement ultralibéral des établissements scolaires, autonomes et pilotés par les résultats, tant du point de vue des moyens alloués que des personnels recrutés. Les enfants des familles les plus en difficulté seront les premiers touchés par ce nouveau recul.



Même imparfaite, c'est dans une logique de « compensation » que les ZEP avaient été conçues en 1981. « Lutter » contre les inégalités liées aux hasards de la naissance conférerait à l'Etat la responsabilité de « donner plus à ceux qui ont moins » en matière éducative. Désormais, l'ambition n'est plus de mener l'ensemble d'une classe d'âge au BAC mais de « s'adapter à la diversité ». Le vademecum ministériel qui cadre le dispositif ECLAIR (juin 2011) est explicite : « l'acquisition du socle commun par tous les élèves » devient « l'objectif prioritaire ». Il suffit d'« aménager la norme scolaire pour tenir compte de la diversité des publics et leurs besoins spécifiques ». L'Ecole doit donc s'assurer de l'acquisition d'un bagage minimum, que l'on sait insuffisant pour devenir un citoyen critique et trouver sa place dans la société actuelle. Le reste, les enfants issus des couches populaires devront « mériter » d'être... triés, car ces « écoles du socle » ont vocation à « repérer les talents » dès la fin du primaire pour les extraire du collège CLAIR<sup>(3)</sup> et les proposer aux « internats d'excellence ».

## Un fonctionnement ultralibéral à l'anglaise ?

L'éducation prioritaire a toujours été terrain d'expérimentation. Le vademecum ECLAIR incite les établissements à un fonctionnement du type anglo-saxon, où la gestion de la diversité des élèves au primaire se fait par tris en groupes de niveau, puis une orientation « à la carte » dans le secondaire. L'enseignement n'y est pas commun

mais basé sur une gamme de possibilités offertes aux familles, avec une grande liberté des établissements. Ceux-ci bénéficient d'une autonomie institutionnelle et sont en concurrence.

L'incitation à « l'initiative » locale en pédagogie et ressources humaines est l'un des piliers du vademecum ECLAIR. De l'aménagement des programmes à celui des rythmes scolaires en passant par le recrutement des personnels sur poste à profil, les objectifs à atteindre doivent être établis sous forme de contrats avec l'administration. L'attribution des dotations supplémentaires n'est donc plus fonction du nombre d'élèves mais

des « tableaux de bord », des « cibles chiffrées de résultats scolaires attendus » et des « programmes d'action » élaborés par une « instance de pilotage sur le modèle du comité exécutif des RAR » puis accompagnés et évalués par « les services académiques ou des chercheurs ».

## Statut des enseignants, ça vacille

Les concours de recrutement permettent l'égalité des conditions d'accès à la fonction. La garantie de l'emploi doit assurer la neutralité politique et religieuse vis à vis de la hiérarchie mais aussi compenser la mobilité contrainte liée à la carte scolaire.

Depuis 2008, ces fondements sont remis en cause : développement des recru-

tements hors concours (étudiants M2 et retraités contractuels), affectations hors réglementation (postes à profil), individualisation des rémunérations (heures sup et primes), modification des missions (remplacements entre enseignants de disciplines différentes, accompagnement individuel)... Le vademecum formalise cette politique « d'innovation en matière de gestion de ressources humaines ». Au prétexte « d'équipes stables et motivées » sont développées les méthodes managériales basées sur l'intéressement de l'individu, connues pour casser les solidarités et l'équité. Les affectations sont sur « postes fléchés, entretiens professionnels, et procédures d'avis », à partir de « fiches de poste » et un « engagement pour 5 ans ». Chapeautés par le « préfet des études », véritable adjoint pédagogique du chef d'établissement, les personnels doivent faire preuve de flexibilité, par des « échanges de services entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré », voire une disponibilité hors temps de service. Et « l'aménagement de l'espace pour leur permettre de rester dans l'établissement après leurs cours » rappelle singulièrement les conclusions du rapport sur les rythmes et les annonces de Sarkozy sur l'évolution des missions des enseignants au delà des cours collectifs...

A en juger par la pénurie des candidatures (postes à profil non pourvus, abondés par des TZR non volontaires) et la multiplication des actions type pétitions et rassemblements en 2011, ECLAIR n'est pas populaire dans la profession. ●

ANNE DUMAS

- 1) Réseaux Ambition Réussite.
- 2) Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
- 3) Collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite.

## LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES

## Vers un fichage généralisé des travailleurs peu qualifiés

Le Livret personnel de compétence (LPC) a déchaîné les passions à la fin de l'année scolaire dernière. Pourquoi ce rejet ? En quoi cet objet est-il un outil de plus au service de la casse de l'école ?

Dans ses trois dimensions, il marque à la fois un retour en arrière et un pas de plus vers la mise en place d'une école du libéralisme. C'est d'abord un livret d'évaluation du « socle commun de connaissances et de compétences ». Il place ensuite les compétences au cœur des objectifs de l'école en lieu et place des qualifications. C'est enfin un outil informatique qui va permettre un suivi des élèves sur la longue durée, y compris après leur sortie du système éducatif.

Le ministre veut nous faire confondre « compétences » comme on l'entendait naguère dans les écoles (évaluation par objectifs liée à la pédagogie du projet) et qui portent des valeurs éminemment émancipatrices, avec les compétences déclinées du processus de convergence européen qui portent des valeurs ségréguatives et normatives : « communication dans la langue maternelle ; communication en langue étrangère ; compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologie ; compétence numérique ; apprendre à apprendre ;

compétences sociales et civiques ; esprit d'initiative et d'entreprise ; sensibilité et expression culturelles ».

## Compétences vs qualifications

Ces compétences clés ou celles du socle commun sont considérées comme des invariants nécessaires à l'employabilité des salariés face à un marché du travail pourtant très mouvant et dont on ne sait pas ce qu'il sera à terme. On ne connaît pas les qualifications nécessaires aux futurs travailleurs. Les compétences sont censées répondre à la flexibilité sans cesse croissante qui leur sera demandée.

Les tendances actuelles sur le marché de l'emploi sont une augmentation du nombre d'emplois fortement qualifiés, mais aussi

une augmentation encore plus rapide du nombre d'emplois peu qualifiés. Ces derniers, souvent dans le domaine des services, requièrent pourtant de nombreuses compétences à un niveau élémentaire



(notions dans plusieurs langues, utilisation de l'outil informatique...). La logique utilitariste du patronat est donc de vouloir développer les unes au détriment des autres.

## Tous fichés

Mettre en place le LPC sera aussi pour l'état un moyen de suivre pas à pas les salariés. C'est en effet un « traitement automatisé de données à caractère personnel », défini comme tel dans la déclaration à la CNIL. Il est centralisé et nominatif au niveau de chaque académie. Il sera suivi par le « passeport orientation formation » mis en place pour les élèves dès la cinquième et, à terme, par le « livret de compétences expérimental (pour l'instant) numérique » qui recensera, non seulement les compétences acquises à l'école, mais aussi des compétences relevant de la vie familiale ou sociale. A terme, ces fichiers nous suivront tout au long de notre parcours professionnel et pourront être demandés par les employeurs, voire utilisés à d'autres fins. ●

JEROME FALICON

## Positions des syndicats de la FSU

✓ Dès 2008 le SNES (second degré) posait de bonnes questions : *A quoi sert ce livret ? Ne risque-t-il pas de justifier qu'une partie des élèves quittent le plus vite possible le système scolaire puisque l'institution aura prouvé qu'elle leur a transmis le kit de base pour qu'ils se débrouillent dans la vie de tous les jours ?*

✓ Le SNUipp-FSU (premier degré) semblait pour le moins en retrait : *« le SNUipp estime qu'évaluer les élèves ne peut relever d'un simple encodage binaire de leurs acquis et doit pouvoir intégrer des processus de remédiation aux difficultés constatées. »*

Ils ont pourtant réussi à prendre une position commune avec le SNEP (éducation physique) et le SNUEP (enseignement professionnel) : *ils demandent solennellement au Ministre de suspendre l'entrée en vigueur du LPC. Ils demandent que l'on revienne à des principes sérieux, cohérents et lisibles en matière d'évaluation des élèves.*

En observant le LPC actuel, on lit qu'« une compétence validée le reste » (circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010), on note pourtant :

- ✓ palier 1 (fin CE1) : Reconnaître les emblèmes et les symboles de la République française
- ✓ palier 2 (fin CM2) : Reconnaître les symboles de la République et de l'Union européenne
- ✓ palier 3 (fin 3<sup>ème</sup>) : Valeurs, symboles, institutions de la République.

Les symboles de la République sont donc connus au palier 1, mais réévaluables aux 2 et 3 ???

Sur ce même item de la même compétence (6. Les compétences sociales et civique), les grilles de référence pour le LPC nous disent que pour évaluer la connaissance de l'hymne national, au palier 1 « l'élève est capable de chanter seul ou à plusieurs le début de l'hymne national (par exemple le refrain avec 1 ou 2 couplets) » ; au palier 2 de « connaître [...] l'hymne (refrain, 1<sup>er</sup> couplet et couplet « des enfants ») ». De plus, la circulaire de rentrée 2011 précise que l'hymne national est appris en CM1...

Comprenez qui pourra !

## DERRIÈRE LE PROTOCOLE ET LA LOI

## L'explosion de la précarité à l'université d'Angers

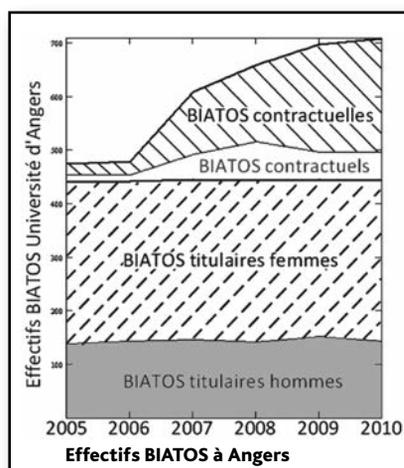
Alors que, le 31 mars, presque toutes les fédérations de la fonction publique ont signé le protocole Tron sur la « résorption de la précarité », la plupart des syndicats du sup et de la recherche s'y sont opposés. Davantage qu'une conscience plus claire de la nature du gouvernement et des objectifs qu'il poursuit, cela traduit un ressenti plus aigu de l'explosion de la précarité dans la recherche et les universités.

**N**on seulement la quasi-totalité des 50 000 non titulaires qui y sont recensés sont exclus de facto du très hypothétique plan de titularisation promis, mais le texte consacre « la montée en puissance du contrat à durée indéterminée (CDI) en lieu et place du statut de fonctionnaire »<sup>(1)</sup> qui peut déjà être observée dans les établissements et les organismes. Les bilans sociaux annuels que doivent établir les universités depuis qu'elles sont devenues des entreprises avec la loi LRU sont à cet égard révélateurs. À l'université d'Angers, de tels bilans ont été établis dès 2005. Même s'ils ne sont pas complètement représentatifs de ce qui se passe dans d'autres universités, la mise en perspective de ces documents successifs montre l'explosion de l'emploi précaire chez les personnels, en particulier pour les femmes.

### Contractuelles BIATOS : + 905 % en 5 ans !

Le sous-encadrement en personnels est ancien à Angers. Mais avec la loi LRU en 2007, les possibilités nouvelles d'embaucher des contractuels ont été mises en œuvre de façon spectaculaire, notamment pour préparer puis assurer le passage anticipé à « l'autonomie », les fameuses « responsabilités et compétences élargies » (RCE). C'est ce que montre le graphique ci-joint pour les Biatos. Les effectifs statutaires ne varient guère entre 2005 et 2010 (140 hommes, 300 femmes), le nombre de contractuels BIATOS hommes atteint 265 en 2010, les contractuelles passant en cinq ans de 20 à plus de 201...

Chez les enseignants, c'est le nombre de vacations (et de vacataires) qui a cru de 40 % dans la même période, la croissance du nombre de postes titulaires (4 %) restant



de toute façon inférieure à celle du nombre d'étudiants (6 %) et trois fois plus faible que celle des contractuels (où le nombre de femmes a cru de 40 %). Dans une université où les charges d'enseignement et d'administration ont toujours été très lourdes aux dépens de la recherche, cette évolution annonce clairement une régression après une décennie de relative embellie.

### Statuts différenciés : culture de la division

Pour la direction de l'université d'Angers, la contractualisation massive des personnels BIATOS et les vacations ont été un pis-aller jugé incontournable en l'absence de créations de postes pour combler des déficits insupportables en personnels. Naïvement, elle a cru que les financements exceptionnels que le ministère lui a consentis pour un passage accéléré aux RCE seraient pérennes. Mais en installant une pseudo-fonction publique parallèle sur ressources propres, cette présidence manipulée par le ministère a rendu l'établissement fortement dépendant des financements extérieurs. La recherche indépen-

dante et l'enseignement à l'esprit critique en sont déjà les premières victimes. Les contrats de recherche finalisée et la « professionnalisation » des études exigées par l'État et les collectivités deviennent la règle. Pour les contractuels salariés dans les administrations et les laboratoires, et surtout pour les salariées, le statut précaire qu'offrent les CDD est une source permanente d'angoisse autant que de frustration vis-à-vis des collègues titulaires. Qu'espérer au bout d'un an, de trois ou six ans de contrat ? Un renouvellement ? Une CDI-sation sur un statut local bidon<sup>(2)</sup> ? Il faut enfin relever que la contractualisation renforce les hiérarchies : femmes sous le joug des hommes, jeunes doctorants ou post-doc soumis plus que jamais à leurs « patrons », BIATOS plus mal traités que les enseignants...

### Avant la loi : le grand ménage

Alors que plusieurs recours aux tribunaux administratifs leur ont été défavorables (récemment à Strasbourg) et à l'approche du vote de la loi relative à « la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique », les universités font le grand ménage : les vacataires soupçonnables d'être de vrais-faux contractuels et les contractuels trop anciens sont remerciés. Il s'agit de rentrer dans les clous : conformément au protocole, l'emploi précaire doit impérativement être de durée limitée afin d'éliminer tout risque de pérennisation. Carotte promise aux CDD, quelques CDI sont pourtant au programme, avec de grandes variétés de salaire et de conditions de travail selon leur proximité du pouvoir. Mais sur tous, CDD ou CDI, la même épée de Damoclès pèse : le budget global des universités et les choix des équipes gestionnaires, largement surdéterminés par ceux des financeurs. La loi qui va être votée au parlement va entériner la création d'une deuxième fonction publique, précaire et jetable à tout moment. Dans les universités « autonomes », c'est déjà la réalité qu'il faut combattre. ●

JEAN-LUC GODET

1) Communiqué de presse de la CGT-INRA du 31 mars 2011.

2) C'est ainsi qu'un CDI de 55 heures de TD à l'année a été « offert » à une vacataire historique de l'IUT. Un salaire mensuel de moins de 200 euros !



PHOTO: M. MIGNÉAU

## GESTATION POUR AUTRUI

# Votre polichinelle d

La nécessité de revoir les lois de bioéthique en 2011 aura eu l'avantage de permettre aux féministes de s'inviter dans le débat concernant la Gestation Pour Autrui, expression fleurie, utilisée aujourd'hui pour parler des mères porteuses.

**A** l'instar de tous les débats qui touchent au corps des femmes (la prostitution notamment), celui-ci oppose les tenants de la légalisation et l'encadrement de pratiques réelles et soi-disant « inévitables », à celles et ceux qui ne veulent pas entériner des situations créées d'abord par la situation économique, sociale et politique de nos territoires.

Le débat sur la gestation pour autrui a donc rejaiilli, cette fois sur le terrain du droit des femmes à disposer, ou non, de leur corps et donc à s'engager au service d'un tiers qui aurait « passé commande ».

### Utérus sans femme ?

Certains comparent la gestation pour autrui (expression dans laquelle la femme porteuse est désincarnée, inexistante) au don d'organes (uniquement après la mort, sauf dans des cas exceptionnels), de lait, de sang, de sperme ou d'ovocytes. Faut-il rappeler que la grossesse (terme souvent absent de toutes les contributions en faveur de la GPA), sans être une maladie n'est pas sans risques pour la femme qui la vit, qu'elle se déroule dans le corps de quelqu'une pendant neuf mois et qu'elle peut avoir des conséquences au-delà de cette période ? Que les congés pré et post-nataux ne sont pas des coquetteries juridiques. Qu'une grossesse, si elle n'engage pas forcément une

relation mère-enfant est « un état qui envahit et transforme le corps des femmes »<sup>(1)</sup>.

Qu'est-ce qui envahit le corps d'un donneur de sang ? Quels sont les efforts qui lui sont demandés ? Quels sont les risques qu'il encourt ?

L'utilisation de l'utérus de la « gestatrice » serait donc sans danger pour elle ?

### Un droit à disposer du corps de l'autre

« Nul besoin d'avoir un diplôme en féminisme pour savoir que l'objectif premier du patriarcat est de sécuriser l'appropriation et le contrôle du corps des femmes, en matière de sexualité comme de reproduction »<sup>(2)</sup>.

Pourquoi les débats intimement liés au rapport des femmes à leur corps se posent-ils si facilement (prostitution, gestation pour autrui) alors que ceux qui concerneraient les deux sexes – donc aussi les hommes – ne sont même pas soumis au débat ? Parallèlement au débat sur la GPA, aucun n'émerge sur la possibilité d'une vente d'organes organisée par les institutions, cela paraîtrait même impensable ! Il n'est pas question de prôner la marchandisation de tous les corps au nom de l'égalité mais ici d'appuyer sur une réalité : c'est souvent le corps des femmes qui est en jeu et plus particulièrement sur ce qui leur est physiquement propre, leur sexe. Les enfants, même lors d'une GPA, naissent en général en passant par le sexe de la mère qui les a portés, la prostitution fait du sexe des femmes une marchandise comme une autre.

La loi définit une « indisponibilité du corps humain » : notre corps nous appartient. A travers quelques recherches, c'est

la définition donnée par des évêques travaillant sur les questions de bioéthique qui exprime le mieux ce concept : « L'existence du principe d'indisponibilité du corps humain traduit la prise en compte, par la législation française, d'une vision "personnificatrice" du corps évitant de le réduire à un gisement de ressources biologiques librement cessibles »<sup>(3)</sup>.

Ce n'est pas tous les jours que nous aurons ce genre de référence, rassurons nos lectrices et lecteurs...

Ce qui dérange dans le débat sur la GPA, c'est qu'il remet en cause ce principe concernant uniquement une partie d'un corps, celui des femmes. « Dès lors, le rôle du législateur est-il simplement de moraliser le marché ? N'est-il pas aussi de délimiter le champ du marché, de dire ce qui n'est pas cessible, ce qui échappe par nature à toute forme de transaction ? »<sup>(4)</sup>.

### Parentalité, filiation, adoption...

On sait le parcours des couples hétérosexuels souhaitant adopter, on ne connaît pas encore celui des homosexuels qui lui ressemblerait fortement sans doute, avec peut-être plus d'embûches d'ailleurs. La parentalité pour un couple ou un individu qui ne peut pas avoir d'enfant est, parfois, un désir si puissant qu'elle devient un objectif à atteindre coûte que coûte, quel qu'en soit le prix. Dans le débat sur la GPA, c'est la question de la parenté biologique qui est sous-jacente malgré les affirmations de ses partisan-es.

« Voilà bien longtemps que les liens sociaux priment sur les liens biologiques. Parenté et filiation n'ont rien de naturel, ce sont des liens institués. Ce ne sont pas

# ans mon tiroir...



les liens génétiques mais la manifestation de la volonté d'être parent, l'engagement irrévocable, et la réalité d'une vie de famille qui font d'une personne un parent. Ce n'est pas le fait de porter un enfant qui fait d'une femme la mère de cet enfant, mais le fait de le vouloir, de s'engager à l'élever et de s'y préparer »<sup>6)</sup>. Cette tribune du *Monde* en faveur de l'encadrement de la GPA évoque bien une conception de la parentalité liée à l'éducation des enfants, une relation construite. Nombre d'enfants naissent sans avoir été désirés et leurs mères ne sont pas des demi-mères pour autant, car, effectivement, on devient mère ou père quand on élève un enfant. Si « parenté et filiation » n'ont rien de naturel, pourquoi dès lors, souhaiter à tout prix qu'une femme porte les gamètes d'un des partenaires du couple, pourquoi ne pas plutôt se battre pour des procédures d'adoption plus simples, ouvertes aux couples non hétérosexuels, aux personnes seules ?

« Il serait d'ailleurs temps que la question de l'adoption devienne un véritable sujet de société et que les nécessaires évolutions, en France mais aussi au plan international, soient défendues avec autant de conviction que la GPA »<sup>6)</sup>. Dans une note

pour *Terra Nova*, Geneviève Delaisi de Parseval, psychanalyste, caractérise la GPA de « lien parental moderne, tissé de la volonté de parents d'intention et de l'apport des forces procréatives de tierces personnes, le tout sur fond de projet parental, de volonté et de responsabilité éducative. ». L'adoption d'un enfant né sous X n'est pour l'instant rien d'autre que cela, sauf que la naissance de cet enfant n'est pas « commandée ». Et c'est justement cette notion de « commande », de « location », d'expropriation du corps des femmes qui fait de la GPA une pratique intrinsèquement marchande.

Cette notion de filiation à tout prix, de transmission du patrimoine génétique est à revoir socialement. Les revendications d'adoption pour les couples homosexuels restent sans réponse et on ne lit pas de tribune dans *Le Monde* en leur faveur.

« La société [...] ne peut-elle pas aussi accompagner des personnes pour qu'elles sachent accepter la blessure de ne pas pouvoir avoir d'enfant plutôt que coûte que coûte leur trouver les voies et les moyens d'en avoir ? ». Le désir d'enfant ne peut être celui d'enfantement, l'utilisation du corps d'une autre ne pourra jamais compenser l'incapacité du sien.

## Mon corps, mes désirs...

Le seul droit pour lequel les femmes ne se sont jamais battues est celui de faire des enfants. Effectivement, la « gestation » leur est propre et pour l'instant, elles peuvent dans une grande majorité choisir son moment. La GPA remet terriblement en cause cette liberté « gratuite ».

« A moins que certains hommes, terrifiés de cet avantage qu'ont des femmes de se faire inséminer (et d'avoir une parente qui n'a aucun droit, bel avantage...) y entrevoient enfin de reprendre ce contrôle du corps des femmes qu'ils jaloussent depuis des millénaires, mais que les luttes du féminisme, la contraception et le droit à l'avortement leur ont ôté »<sup>7)</sup>.

« Il s'agit de rappeler que tant qu'on pourra acheter, louer ou vendre le corps des femmes, l'égalité entre les sexes demeurera inaccessible »<sup>8)</sup>. ●

INGRID DARROMAN

1) Laurence Rossignol, *Pourquoi je suis opposée à la levée de l'interdiction des mères porteuses*, Rue 89, 5 Octobre 2010.

2) Christine Le Doaré, *La gestation pour autrui est-elle la réponse au désir d'enfant des homosexuel-les ?* www.egalite-infos.fr

3) *Bioéthique, propos pour un dialogue*, de Mgr Pierre d'Ornellas et les évêques du groupe de travail sur la bioéthique, DDB, février 2009.

4) *L'hebdo des socialistes* n°536, Pouria Amirshahi.

5) « Gestation pour autrui : un cadre contre les dérives », *Le Monde*, Avril 2011.

6) Christine Le Doaré.

7) Sandrine Goldschmidt, <http://sandrine70.wordpress.com>

8) Laurence Rossignol.

### Sources :

« Mères porteuses, extension du domaine de l'aliénation » *Terra Nova*  
Faut-il légaliser les mères porteuses ?  
*Les dix clés du débat*, Sophie Verney-Caillat, Rue89, 2009

*La gestation pour autrui est-elle la réponse au désir d'enfant des homosexuel-les ?*  
Christine Le Doaré, www.egalite-infos.fr

*L'invention de la culture hétérosexuelle*, Louis-Georges Tin, Editions Autrement, Collection mutations/Sexe en tous genres, Octobre 2008



## Retour d'Aurillac

Comme chaque année à la mi-août, Aurillac a été, le temps d'une petite semaine, la capitale incontestée du théâtre de rue. Moins couru que celui d'Avignon, ce festival est incontestablement plus populaire. Le théâtre de rue recouvre de nombreuses pratiques allant du cirque (« nouveau » de préférence) aux déambulateurs, spectacles de marionnettes, mimes, jongleries en tout genre, voire danses... C'est dire la richesse d'un rendez-vous où sont proposés chaque jour plusieurs centaines de spectacles qui ne coûtent la plupart du temps au public que ce qu'il veut bien donner dans le traditionnel chapeau.

On peut aussi y voir du théâtre traditionnel, voire classique. Cette année, il était possible d'assister à une représentation du *Cid* de Corneille faite par une troupe de jeunes passionnés, la Compagnie *Tout le monde dehors !*, qui se sont mis en tête de faire revivre dans la rue le théâtre classique et de l'ouvrir à un large public. De fait, la sobriété de la mise en scène, alliée à la vitesse et la puissance du jeu et de narration, font de ce *Cid side B*, mis en abîme par quelques apartés ajoutés et jeux avec le public, pourtant basé sur le texte original, un spectacle étonnamment moderne et accessible.

Dans le même ordre d'idée, la Compagnie *Gérard Gérard* a fait une très pertinente adaptation de la pièce de Shakespeare, *Roméo et Juliette*. Le spectacle s'ouvre sur un bal organisé par les Capulet et auquel le public est

invité. Une hôtesse nous accueille gentiment et le vieux Capulet circule parmi le public offrant à boire et feignant de reconnaître telle connaissance... Sans qu'on y prenne garde, le spectacle a commencé et on est littéralement entraîné à l'intérieur.

Parmi des centaines d'autres, ces deux exemples montrent à quel point le théâtre de rue participe pleinement à la vivacité et au renouvellement du spectacle vivant et peut tenir lieu de porte d'entrée à un monde, celui du théâtre, qui est aujourd'hui bien éloigné de la culture populaire.

Par définition plus directement en prise sur le public de la rue, ce théâtre porte aussi plus volontiers sans doute ses préoccupations. Être à Aurillac, c'est aussi d'une certaine façon sentir l'air du temps. Et cette année, c'étaient bien les échos de la crise que l'on entendait le plus fort, à l'image du grandiose spectacle que *Métalvoix* a joué sur l'une des plus grandes places de la ville. Accompagnée d'un orchestre philharmonique, la troupe s'est livrée à une évocation grandiose du travail industriel et des conséquences sociales de sa disparition avec force percussions sur tuyaux fumants rappelant les cheminées d'usine.

Aurillac fonctionnant comme une vitrine, nombre de spectacles joués seront visibles les mois suivants ici où là, à l'occasion de festivités organisées par les collectivités territoriales, dans des structures diverses ou tout simplement dans la rue, sollicitant la générosité du public pour vivre et continuer à produire. ●

STEPHANE MOULAIN

## UN POLAR ? DÉCLARATION À ROSA LUXEM

Jonathan Rabb est tombé amoureux d'une grande figure révolutionnaire, Rosa Luxemburg. Il utilise, pour dresser son portrait, ses lettres. Notamment celles qu'elle a envoyées ou non à Leo

Jogishes, resté longtemps très proche d'elle. Ce révolutionnaire devient l'un des personnages de ce roman sombre et lumineux. C'est lui le *deus ex machina* qui conduit les pas du commissaire Hoffner, un peu trop juif pour les dirigeants de cette police infiltrée



par les fascistes – les « corps francs » à ce moment-là – complotant contre le gouvernement des sociaux-démocrates. Le titre lui-même est tout son programme : *Rosa*.

Fin janvier 1919, la révolution « spartakiste » a presque été écrasée. Il reste quelques poches de résistance, mais tout le monde sait que c'est fini. Les barouds d'honneur ne sont que des expressions de désespoir. Karl Liebknecht, dont le corps a été retrouvé, et Rosa Luxemburg, considérée comme disparue, ont été assassinés. La révolution a perdu ses têtes. Jogishes s'active

## BISHA LA CHÈVRE QUI PARLAIT RROM

C'est un drôle de conte que nous proposons cet été les éditions Rue-du-Monde.

A lire les premières pages, on a l'impression qu'on va tomber sur une gentille histoire qui ravive les clichés exotiques montrant une famille de Rroms, misérables mais beaux dans leurs habits chatoyants, vivant en roulotte leur existence de vagabonds à la suite d'une... chèvre. Mais petit à petit, les choses évoluent et le conte se transforme en histoire racontée dans un spectacle de (nouveau) cirque sous un chapiteau orné d'étoiles. Et on est vite ramené à la brutalité de notre monde avec l'irruption de la maréchaussée, certes représentée sous forme de marionnettes, mais dirigée par un ogre d'autant plus terrifiant qu'on ne le voit pas. Bien sûr les Rroms s'enfuirent avant le retour des pandores, retournant à l'errance du passé sous le coup des persécutions, ce qui en réalité n'est pas qu'une métaphore. Ceux du livre ont la chance de pouvoir suivre leur chèvre fétiche sur le chemin d'une liberté qui leur est, dans la réalité, de plus en plus refusée. Une fable poétique et douce pour lutter contre le silence ou le déni qui entourent trop souvent les discriminations dont les Rroms sont victimes.

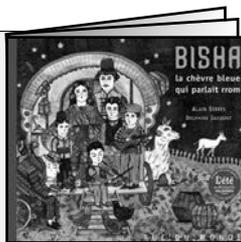


PHOTO: D.R.

STEPHANE MOULAIN

*Bisha la chèvre qui parlait rrom*, ed Rue du Monde.

## D'AMOUR BOURG

pour que le combat continue. Pour le romancier, il est aussi celui qui veut faire éclater la vérité sur la mort de Rosa et éviter que son cadavre ne serve à d'autres desseins, plus noirs les uns que les autres. Toute une partie de ce roman est construite sur l'explication de cette énigme : pourquoi le corps de Rosa a-t-il été retrouvé tardivement et défiguré ? Rabb offre sa version. Intéressante. Comme celle de la mort de Jogishes. Rosa reste plus vivante que jamais, comme grandie de cette quête. La théoricienne n'est pas oubliée, celle de *L'accumulation du capital* et de l'explication de la bureaucratisation des partis sociaux-démocrates, plus juste que celle de Lénine. Le commissaire en tombe amoureux et fait un retour sur lui-même s'essayant à une sorte de psychanalyse pour se comprendre. Tout en enquêtant sur un meurtrier en série. L'habileté de l'auteur est de lier ces deux enquêtes tout en décrivant le climat politique et social de ce Berlin marqué par la guerre et la révolution. La vie continue, simple et tranquille apparemment.

Un polar qui rend justice à Rosa Luxembour pour la (re)découvrir.

NICOLAS BENIES

Jonathan Rabb, *Rosa*, 10/18.

## Avignon : au fil du festival Off

Pour le spectateur qui réussit à y tracer son chemin (plus de 1 000 spectacles cette année), le festival Off reste un merveilleux terrain de jeu du spectacle vivant. Voici, de façon toute subjective, quelques-uns des spectacles qui m'ont marqué au fil du festival, copinages inclus, compagnies à guetter et à retrouver un jour ou l'autre près de chez vous !

### **PROMETHEE, POEME ELECTRIQUE, LE THEATRE DU MENTEUR, THEATRE GIRASOLE**

Où se niche la poésie aujourd'hui ? Peut-être dans un spectacle comme celui-là, textes écrits, dits et chantés sur scène par François Chaffin, enveloppés et magnifiés par un guitariste... électrique et multiprises, bien entendu (Benjamin Coursier). On y suit le retour de Prométhée sur terre, venu constater aujourd'hui ce que les hommes ont fait de son cadeau, le feu. Un texte ancré dans le monde contemporain et habité d'un souffle épique qui vous emporte...

[www.theatre-du-menteur.com](http://www.theatre-du-menteur.com)



### **LES FOURBERIES DE SCAPIN, L'ATTRAPE THEATRE, THEATRE DES LUCIOLES**

Un peu de classique pour continuer. Sans grands moyens, sans effets 3D, mais avec de vrais comédiens qui font preuve d'un bel enthousiasme, l'Attrape Théâtre livre une des mises en scène réjouissantes dont il a le secret. Il donne vie et chair à ce réjouissant et impertinent texte de Molière. Du vrai théâtre, plein de liberté et d'énergie, où le texte retrouve sa fraîcheur, porté par un Scapin plus âgé que d'habitude, ce qui lui va très bien. Un texte classique, mais du spectacle vivant !

[www.attrapetheatre.fr](http://www.attrapetheatre.fr)



### **VALE EN TROIS TEMPS, CIE CFB 451, CASERNE DES POMPIERS**

Je suis la compagnie CFB 451, de Christian et François Ben Aim, depuis sa création en 1997. Les spectacles sont toujours denses, émouvants, intelligents. *Vale en trois temps* ne fait pas exception. Trois temps donc : un duo, un solo, un trio, qui chacun à leur manière font vivre au spectateur la façon dont la musique peut s'emparer des corps. C'est de la danse mais de la « Danse-Théâtre » comme ils l'appellent. C'est-à-dire de la danse qui parle, qui émeut, qui bouscule, qui raconte des histoires...

[www.CFB451.com](http://www.CFB451.com)

### **DES MARCHES, CIE VIREVOLT, ILE PIOT**

Il y a des spectacles qui ne vous laissent pas indemnes, *Des Marches* est de ceux-là. Marcher, quoi de plus simple ? Et pourtant, les corps des autres, comment marchent-ils avec leurs différences ? Quatre acrobates explorent tous les possibles de la marche, seul ou à plusieurs, sur terre, dans les airs... Quand le cirque contemporain prouve son incroyable capacité à se renouveler en alliant poésie, virtuosité, beauté et réflexion humaniste.

[www.virevolt.com](http://www.virevolt.com)

LOIC SAINT-MARTIN



**EXTREME DROITE**

# Le scolaire de la peur

Dans cette année d'élection présidentielle, Marine Le Pen ferraille dur pour renouveler l'image du FN et en faire un parti de gouvernement. Ainsi, elle s'intéresse au gâteau électoral que représentent enseignant-es et parents d'élèves. C'est donc l'occasion pour nous d'une plongée dans le cartable poussiéreux mais chargé de l'extrême droite sur le terrain scolaire. Plongée historique dans ce numéro. Plongée dans le programme et les pratiques du FN à venir...

« L'

école va mal. Très mal »<sup>(1)</sup>. Avec les trémolos d'un Roger Gicquel, Marine Le Pen dresse un tableau - très noir ! - de l'état de l'Éducation nationale qui ne va pas sans rappeler l'interminable cohorte d'insultes dont la République et son école ont fait l'objet de la part des milieux réactionnaires depuis un siècle et demi.

Inscrivant leur discours dans la lignée contre-révolutionnaire d'un Joseph de Maistre, les opposants à l'école « gratuite », « laïque » et « obligatoire » vont dès sa naissance s'acharner sur cette machine monstrueuse engendrée par Jules Ferry.

**Laïque...**

Monstrueuse tout d'abord parce que « laïque », elle prive familles et église de cette éducation qui leur revient. Éloignant l'enfant du divin, elle vise à façonner tour à tour des petits sans culottes, puis des marxistes et donc immanquablement à grossir les rangs de la criminalité. Sans divin, point de morale : cette école est alors celle de la décadence depuis 150 ans et la filiation entre la laïcité fin XIX<sup>e</sup> et « la perversion des attouchements pédagogiques de l'INRP »<sup>(2)</sup> est toute tracée.

Inéluctablement, pour Jean-Marie Le Pen, « la préoccupation première d'une société pleinement humaine est d'éduquer la jeunesse, de lui inculquer le sens de son devoir [...] permettant de libérer l'individu des passions néfastes pour qu'il puisse, en toute liberté, obéir aux principes divins »<sup>(3)</sup>.

**Gratuite et obligatoire en plus...**

Monstrueuse ensuite parce que « gratuite » et « obligatoire : « L'enfant n'est plus

au père désormais, il est à ce monstre aux cent gueules, qui n'a pas de coeur : l'État ». Un siècle plus tard, Jean-Marie Le Pen qualifiera bien évidemment l'éducation de la prime enfance d'« orwellisation »<sup>(4)</sup>.

Comme il est difficile de défendre l'idée selon laquelle un peuple puisse être heureux « rotant tout seul dans sa man-

geoire », l'extrême droite va développer la thèse des vertus de l'imbécillité heureuse. Instruire le peuple, c'est le priver de ces joies simples que lui procure la terre pour le précipiter dans l'inconnu des études supé-

rieures qui le mèneront au crime. C'est surtout bouleverser l'« ordre naturel des choses ». Admirateurs de Maurras, les Cahiers du cercle Fustel de Coulanges<sup>(4)</sup> n'auront de cesse dans les années 1930 de concentrer leurs tirs sur cette école honnie et son principal promoteur de l'époque, Jean Zay<sup>(5)</sup>. L'acharnement de ces braves gens se verra récompensé : plusieurs d'entre eux seront ministres de l'Éducation nationale de Pétain et le 15 août 1941, la loi s'attaque enfin à cette gratuité « immorale et scandaleuse » et fait en sorte que l'école secondaire ne soit plus encombrée « d'éléments parasitaires, inaptes aux études classiques »<sup>(6)</sup>.

Monstrueuse enfin parce qu'aux mains des « rouges ». Un spectre hante l'Éduc' nat' : le communisme ! Dénichant le bolcho jusqu'au fond des cartables, l'extrême droite ne tarit pas de métaphores « socialisantes » : « Cambodge de



PHOTO : D. R.

la culture », « enseignement soviétisé », « mur de Berlin de l'éducation », « syndicats marxisants »... Pour Pétain, la chose est entendue dès juillet 1940 : si la France a perdu la guerre, c'est parce que les officiers de réserve avaient eu des maîtres socialistes !

Conséquence : une éducation j'm'en foutiste mais partisane qui comme nous l'avons vu fait fi de la morale et mène immanquablement à l'illettrisme mais également à l'égalitarisme, au droit d'l'hommisme, à la décadence et... à la luxure !

Depuis un siècle et demi, monarchistes, pétainistes et tout ce que la droite compte de réactionnaires et d'extrêmes se sont montrés particulièrement prolixes dans le domaine d'une éducation qui n'a jamais trouvé la moindre grâce à leurs yeux, tant elle est aux mains de cette « armée rouge » hexagonale que constitue l'Éducation nationale. Marine Le Pen semble néanmoins s'étonner de cette rupture existant entre « un corps enseignant » et son parti « pourtant faits pour s'entendre »... ●

A suivre...

CLARA WOOD

- 1) Marine Le Pen, *Refonder l'école*, 11 novembre 2009, site du FN.
- 2) Sauf mention contraire, toutes les citations sont extraites de l'ouvrage fort documenté de Jean-Michel Barreau *L'extrême droite, l'école et la République*, 2003 Éditions Syllepse.
- 3) Jean-Marie Le Pen, *Itinéraires*, « L'école pour quoi faire ? », n°19, été 1993.
- 4) Proche de l'Action française, cette association créée en 1928 rassemble des enseignants, des chefs militaires, des intellectuels... et milite activement contre l'école publique.
- 5) « Je vous Zay » écrivait Céline pour évoquer le ministre. Cité par Paxton in *La France de Vichy*, 1973.
- 6) *Les documents français*, Loi du 15 août 1941.

**Pour approfondir :**  
 ✓ *L'extrême droite, l'école et la République*, Jean-Michel Barreau, 2003, Éditions Syllepse.  
 ✓ *Les dossiers du CRIDA, L'extrême droite à l'école*, n°2 novembre 1997.

## JOURNÉES D'ÉTUDE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

# Millésime 2011, un très bon cru !

Réunie au Rocheton (Seine et Marne), les 2, 3 et 4 juillet, cette nouvelle édition des «J3E» a été l'occasion de se retrouver et de réfléchir collectivement après une année riche en évènements.

**L**es journées d'étude, ce sont des débats sous forme d'interventions en plénière et depuis l'an dernier sous forme de commissions. Ces dernières permettent à la fois la prise de parole du plus grand nombre, mais aussi l'approfondissement de la réflexion de la tendance sur certains thèmes.

### On réfléchit, on débat...

Nicolas Bénies a donné le coup d'envoi sur l'état du monde avec la crise économique et sociale en Europe qui n'en finit pas de finir, les crises démocratiques au niveau international avec le déboulonnage de Ben Ali et Moubarak.

Tristan Poullaouec (du groupe de recherche sur la démocratie scolaire) a présenté les grandes lignes d'un projet pour l'École dont les points essentiels sont l'égalité, le rejet de la concurrence, la construction d'un parcours commun de la maternelle à l'université et une formation repensée pour les enseignants.

François Mativet (du réseau Sortir du nucléaire) a débuté sur « l'accident » de Fukushima, en insistant sur l'opacité dans la gestion de la crise. Il est revenu sur les mensonges du gouvernement français sur l'indépendance énergétique que constituerait l'énergie nucléaire et sur les incidents à répétition qui surviennent sur les chantiers EPR.

Vincent Dreze du SNU impôt (Solidaires) a présenté les enjeux de la fiscalité (outil social mais aussi politique) et de la dette publique (au centre du débat politique depuis plusieurs semaines). Il a dénoncé les mensonges des patrons et des gouvernements successifs qui prétendent que « moins d'impôts, c'est plus de croissance » et qui, par une fiscalité au service des plus riches, creuse la dette publique.

Les commissions ont travaillé sur différents sujets (laïcité, fichage, luttes, histoire de l'EE...) à l'ombre des arbres dans un cadre des plus agréables.



On réfléchit, on vote...et c'est pas triste !

### AG statutaire

L'Equipe responsable (du 76...) a présenté le rapport d'activité d'une année chargée. Malgré un certain nombre d'insuffisances, il a été validé à une très forte majorité. Un plan de relance de la revue a été discuté dont l'objectif reste une augmentation importante du nombre d'abonnements.

### Mais aussi apéros, grillades et Rock n'roll...

Ces journées ne seraient pas ce qu'elles sont sans les moments de détente et de convivialité, favorisés cette année par une météo estivale et un cadre champêtre. Les pique-niques du midi ont été très appréciés, ils ont permis des échanges « à bâtons rompus ».

Quelques moments d'émotions aussi avec les cadeaux faits à ceux et celles en retraite professionnelle. Un des grands moments de ces 3 jours a été une fois de plus la soirée festive avec barbecue et « after dansant ».

### A l'année prochaine !

Le bilan de ces journées a été jugé très positif par la plupart des participant-es, notamment pour ceux et celles qui venaient pour la première fois. Avec toutefois un bémol : une participation (environ 75 participant-es) qui ne correspond pas à l'énergie dépensée pour l'organisation de ces journées et à la qualité des débats. C'est pourquoi l'équipe responsable va tout mettre en œuvre pour que nos prochaines JEEE, à la veille d'un congrès important de la FSU, soient un rendez vous incontournable... ●

ALAIN PONVERT



Une tribune paritaire et toujours efficace...

## Appel des Indignés

**Nous, citoyens de la Plaza del Sol et de Syntagma, manifestons notre indignation et invitons tous les Indignés, de toutes les places, à nous rejoindre !**

**D**es USA à Bruxelles, de Grèce en Bolivie, d'Espagne en Tunisie, la crise du capitalisme s'approfondit. En sont responsables ceux qui nous imposent des recettes pour la dépasser, qui transfèrent des ressources publiques à des institutions financières privées, qui font payer la facture aux peuples par des plans d'ajustement qui ne nous font pas sortir de la crise mais nous y enfoncent davantage.

Dans l'UE, les attaques des marchés financiers contre les dettes publiques font chanter les gouvernements et prennent en otage les parlements, lesquels adoptent des mesures injustes dépourvues de toute légitimité démocratique dans le dos de leurs peuples. Les institutions européennes, au lieu de prendre des décisions politiques fortes face aux attaques des marchés financiers, s'alignent sur ceux-ci.

Depuis le début de cette crise, nous assistons à une tentative de convertir la dette privée en dette publique. Il s'agit de

socialiser impunément des pertes après avoir privatisé scandaleusement les profits.

Les taux d'intérêt élevés, imposés afin d'obtenir le financement, ne sont pas dus aux doutes concernant notre solvabilité mais aux manœuvres spéculatives que réalisent, pour

s'enrichir, les grandes entreprises financières, en connivence avec les agences de notation.

Les coupes économiques sont accompagnées de restrictions des libertés démocratiques. Citons parmi celles-ci des mesures de contrôle et d'expulsion de la population immigrée ainsi que des limitations à la libre circulation des Européens dans l'UE. Seuls l'euro et la circulation des capitaux spéculatifs ont les frontières ouvertes. [...]

Jour après jour, des nouvelles mesures sont prises. Les salaires sont amputés, le chômage monte en flèche, la jeunesse émigre. Et la dette n'arrête pas de gonfler parce que les nouveaux emprunts sont destinés à payer les énormes intérêts de nos créanciers. Les déficits de la Grèce et des autres pays du Sud européen deviennent les surplus des banques d'Allemagne et des autres pays riches du Nord.

Les responsables du gonflement de la dette ne sont pas les salaires et les pensions de retraite. Les responsables sont les grands



Athènes

PHOTO: D. R.

allègements fiscaux et les subventions en faveur du capital, la grande bouffe des armements, des produits pharmaceutiques. Ils nous mettent en faillite afin d'appliquer des mesures et des coupes catastrophiques, afin de vendre la terre et les biens publics à des prix défiant toute concurrence.

### Nous disons :

- ✓ Qu'ils retirent leurs *memoranda* ! Qu'ils s'en aillent ! Nous ne voulons pas le gouvernement du FMI et de la Troïka.
- ✓ Nationalisation des banques. Avec ses plans de sauvetage, l'Etat les a déjà payées bien au-dessus de leur valeur boursière pour qu'elles continuent à spéculer.
- ✓ Ouverture au peuple des livres de la dette pour que nous sachions où est allé l'argent.
- ✓ Qu'il faut redistribuer radicalement les richesses et changer la politique fiscale pour faire payer les possédants : les banquiers, le capital et l'Eglise.
- ✓ Que nous voulons le contrôle populaire démocratique sur l'économie et la production.

**Pour tout ça, les deux places ensemble, nous déclarons** que les politiques d'ajustement qu'ils appliquent ne nous feront pas sortir de la crise, mais nous enfonceront plus profondément dans celle-ci. Ils nous entraînent dans une situation limite afin d'appliquer des mesures de sauvetage qui en réalité sauveront les banques créancières, qui vont se concrétiser en graves attaques contre nos droits, nos économies familiales et notre patrimoine public.

Nous devons **NOUS INDIGNER et NOUS REVOLTER** contre pareilles attaques. C'est ce que nous faisons avec le mouvement 15M dans la Place de la Puerta del Sol et à partir de l'Assemblée Populaire de Syntagma. **Nous invitons tous les indignés de toutes les places à s'y joindre.**

- ✓ Stop aux plans d'ajustement et de sauvetage !
- ✓ Non au paiement de la dette illégitime. Cette dette n'est pas la notre ! Nous ne devons rien, nous ne vendons rien, nous paierons rien !
- ✓ Pour une démocratie directe et réelle maintenant.
- ✓ Défendre le public. Pas une vente de propriété ou de services publics.

**Pour la coordination de tous les indignés de toutes les places !**

Madrid



PHOTO: D. R.